# PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

# SÉANCE ORDINAIRE du lundi 19 septembre 2011 à 19h30

#### **Présents**

Conseil municipal: Mmes et MM. Laurence CASTELLA, Véronique CHRISTE

(**Présidente**), Hervé DESPLAND, Mathieu ERBEIA, Floriane ERMACORA, Jean-Pierre GARDIOL. Claire de HALLER, Christophe IMHOOS, Pascal LIENGME, Ariane de LISLE-SARASIN, Baptiste MARÉCHAL, Julien PRADERVAND, Christian SCHMITZ, René STALDER, Christine TURRETTINI, Gilonne VERMEIL et Lorin

VOUTAT.

Exécutif: Mme Catherine KUFFER, maire

M. Emmanuel FOËX, adjoint

Mme Gabrielle GOURDOU-LABOURDETTE, adjointe

Excusés -.-

\* \* \*

La Présidente ouvre la séance à 19h30 et souhaite la bienvenue aux participants.

# 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 juin 2011

• Le procès-verbal de la séance du 6 juin 2011 est approuvé avec remerciements à son auteur.

# 2. Communications du Maire et des Adjoints

Mme le Maire sera brève, car certaines remarques pourront être faites à la suite des rapports de commission. Elle a notamment des informations sur les chantiers en cours.

## Chantiers

L'entretien annuel des collecteurs communaux a été confié aux SIG. Il s'agit d'un premier test pour une année et demie. Les travaux d'entretien ont dû commencer aujourd'hui dans le secteur Route de la Capite/Chemin des Princes/Route de Meinier/Route de Vandœuvres/Chemin des Hauts-Crêts. C'est une nouvelle manière de procéder à l'entretien des canalisations pour eaux claires et eaux usées sur les chemins communaux ou les routes

communales. Les SIG ont proposé aux communes de s'occuper de l'entretien afin qu'il y ait davantage de suivi dans l'entretien des collecteurs secondaires.

Un autre chantier va commencer sur le haut du chemin de la Blonde, entre le Chemin du Dori et la Route de Vandœuvres : les SIG vont poser une colonne d'eau, le chemin de la Blonde sera donc fermé sur ce tronçon-là. Suite à ces travaux, un revêtement neuf sera placé, payé en partie par la commune de Vandœuvres (zones non touchées par les travaux) et en partie par les SIG.

La réfection d'une partie de la Route de Pressy sera effectuée pendant les vacances d'octobre. En effet, la chaussée s'est fissurée à plusieurs endroits.

Un autre petit chantier concerne l'enclos à feuilles dans le parc de la mairie, il s'agit d'aménager un enclos plus durable.

# Échange d'APM

Un APM carougeois a souhaité faire un échange et retourner dans une commune où la proximité a encore son sens, il est donc venu à Vandœuvres pendant une semaine tandis que M. Bennici a passé la semaine à Carouge. C'est une excellente chose du point de vue de la formation.

Projet de construction d'immeubles, route de Meinier

La promesse d'achat/vente a été signée devant notaire par Mme le maire et Mme l'adjointe. L'achat est conditionné au déclassement du terrain, objet agendé au 14 octobre devant le Grand Conseil.

## Antenne Swisscom

Le contrat de l'antenne de téléphonie mobile sur le toit de l'auberge doit être renouvelé. La location était en dessous des prix du marché (Fr. 3'000.-. par an). Le nouveau contrat plus adapté au marché (Fr. 10'500.-. par an) est valable jusqu'en 2026. Une indemnité unique forfaitaire de Fr. 20'000.- sera versée à la commune pour compenser le manque d'adaptation de ces dernières années.

#### 3. Communications du Bureau et comptes-rendus des commissions

# ♦ Communication du Bureau

La Présidente annonce que mercredi 21 septembre aura lieu une soirée d'informations et d'échange à l'université. Il s'agit d'une présentation de l'Association des communes genevoises (ACG). La question de la répartition des compétences entre l'exécutif et le Conseil municipal sera notamment abordée.

La première lecture de l'avant-projet de Constitution avec le rapport des commissions thématiques aura lieu à plusieurs dates dans la salle du Grand Conseil.

1 // 2 dt 2 // 2 // 2

Mme ERMACORA s'étonne de la lecture de ces deux courriers adressés au Conseil municipal : conformément à l'article 5, alinéa 1 du règlement, les lettres adressées au Conseil municipal doivent d'abord passer par le Bureau qui ne s'est pas réuni.

La Présidente trouve qu'il est inutile de réunir le Bureau pour une *information*. Il n'y a rien à discuter sur ce point. D'autre part, Mme Ermacora a, elle aussi, dû recevoir ces courriers adressés à tous les conseillers municipaux.

Mme ERMACORA fait la remarque à ce stade, car elle craint que cela se reproduise plus souvent avec des choses plus importantes.

Mme le Maire saisit l'occasion de rappeler que le rapport administratif est adressé chaque année prioritairement au Conseil municipal. Elle en recommande vivement la lecture qui permettra aux nouveaux conseillers municipaux de se familiariser avec ce qui s'est passé avant leur arrivée, en complément des procès-verbaux.

M. IMHOOS qui fait également partie du Bureau se sent interpellé. Il ne souhaite pas revenir sur la question de l'information donnée par la Présidente, mais il pense qu'il est bon que le Bureau se voie régulièrement.

La Présidente tient à préciser que le Bureau peut se réunir à tout moment à condition qu'il y ait de la matière.

M. GARDIOL rappelle qu'il a déposé une résolution qu'il conviendrait d'annoncer.

La Présidente annonce la réception d'une proposition de résolution sur le concours Vandœuvres-Esplanade qui sera traitée en point 6.

# ♦ Nomination des présidents et vice-présidents des locaux de vote pour 2012.

La Présidente pense qu'il conviendrait, si possible, de n'avoir qu'un seul président et un viceprésident pour toute la période, ce qui est beaucoup plus simple. Elle rappelle les dates : 11 mars, 22 avril, 17 juin, 23 septembre, 14 octobre et 25 novembre. Il faut un président, un viceprésident, et un suppléant pour chacun.

Mme TURRETTINI demande en quoi consiste la fonction de président.

La Présidente explique que la commune reçoit du Service des votations une liste alphabétique. Il faut convoquer un nombre adéquat de jurés, sachant que la moitié d'entre eux se fait excuser. Ensuite, il faut être présent le dimanche de 9h30 à 14h30 environ pour recevoir les personnes qui votent, installer le matériel de vote et faire le dépouillement avec les jurés, avant d'envoyer les résultats à la chancellerie. Les policiers viennent récupérer l'urne avec les résultats. Cette fonction est rémunérée Fr. 250.-.

M. IMHOOS précise que le travail préalable est surtout de convoquer les gens.

Le Conseil municipal décide de scinder les dates en deux périodes.

Pour les dates du 11 mars, 22 avril et 17 juin, les conseillers volontaires sont :

Lorin VOUTAT, président; Ariane de LISLE-SARASIN, vice-présidente, Christian SCHMITZ et Claire de HALLER, suppléants respectifs.

Pour les dates du 23 septembre, 14 octobre et 25 novembre, les conseillers volontaires sont :

Floriane ERMACORA, présidente ; Laurence CASTELLA, vice-présidente ; Mathieu ERBEIA et Gilonne VERMEIL, suppléants respectifs.

# ♦ Aménagement du territoire et urbanisme - séance du 20 juin 2011

M. Hervé DESPLAND donne lecture de son rapport.

En préambule, M. DESPLAND s'excuse pour la longueur de ce rapport de quatre pages, mais vu la complexité de ce dossier, il était difficile de faire plus concis.

# 1. Projet de construction route de Meinier 24

*Mme le Maire a fait un bref historique de la démarche concernant le projet Vandoeuvres Esplanade :* 

- O Pour rappel, le plan directeur communal propose, pour le secteur du centre communal, de promouvoir une extension mesurée des possibilités à bâtir pour favoriser la construction de logements dans le prolongement et la structure du village. Cette volonté s'inscrit dans la suite des options de 1992, relatives à l'extension du village et du PDCa 2015.
- O Juridiquement, le plan directeur communal n'est pas opposable aux tiers et ses propositions ne peuvent être contestées par des privés, mais il a force juridique envers l'Etat et l'administration.
- Le 13 novembre 2006, le Conseil municipal a voté un crédit de CHF 250'000.- pour une étude de faisabilité de logements au centre du village.
- O L'étude s'est concentrée sur le seul terrain disponible, propriété de la Commune, soit la parcelle 2411 d'une superficie de 6'257 m2 permettant d'accueillir des logements destinés prioritairement aux Vandœuvriens.
- Mme le Maire rappelle aussi la problématique des logements au niveau cantonal.
- Ce terrain est, de plus situé, le long d'un axe cantonal et à proximité des transports publics.
- En date du 2 avril 2007, le Conseil municipal a adopté le Plan directeur communal et l'Exécutif s'est attelé à la mise en route du projet de construction de logements dès septembre 2007.
- O Mme le Maire a rencontré en premier lieu la directrice du service de l'Aménagement du territoire, Mme Bojana Vasiljevic-Menoud, qui a approuvé d'emblée la proposition communale et proposé même l'extension de cette zone à bâtir sur la zone agricole adjacente afin d'aligner les limites parcellaires du périmètre d'étude et de déclassement.

O La commission Aménagement du Territoire et Urbanisme entame l'étude de ce dossier et prend connaissance de la lenteur de la procédure de déclassement de la zone de verdure en zone 4B (établissement d'un projet de loi et de son rapport, procédures d'oppositions et résolution du Conseil municipal, etc.).

- O La procédure de déclassement devant passer obligatoirement par une DR (demande de renseignement), même si le PDCom Vandœuvres a été entériné par arrêté du Conseil d'Etat, la Commune décide de mandater un bureau d'architecture pour préparer ce dossier complexe.
- Dans l'intervalle, l'Exécutif négocie avec les consorts BOREL la vente de 1687 m2 d'une partie de leur parcelle agricole.
- En date du 17.10.2008, l'Exécutif mandate le bureau de M. Charles PICTET pour une étude de faisabilité qui, ayant abouti le 7 mai 2009, est déposée au Conseil d'Etat pour préavis.
- Les nombreux services de l'Etat (plus de vingt) ont remis leur préavis, tous favorables, fin 2009.
- L'enquête publique 1688 concernant le projet de modification des limites de zones n° 29672-539 s'est achevée le 11 juin 2010, sans susciter de remarques ou d'oppositions de tiers.
- o En date du 13 septembre 2010, le Conseil municipal a avalisé, par une délibération, le projet de modification des limites de zones, demandé par résolution du Conseil municipal du 7 décembre 2009.
- o Le Conseil d'Etat a adopté le projet de loi y relatif en date du 17 novembre 2010.
- La 2<sup>ème</sup> enquête publique, relative à la procédure d'opposition, s'est achevée le 17 janvier 2011, sans susciter de remarques ou d'oppositions de tiers.
- La demande de déclassement est pendante devant le Grand Conseil. La commission d'aménagement du Grand Conseil qui a entendu Mme le Maire le 8.12.2010 n'a fait aucune remarque, sinon positive.
- Afin de pouvoir inclure les terrains de la zone agricole dans le périmètre de construction, le Conseil municipal a voté favorablement l'acquisition d'une bande de terrain de 1687 m2, adjacente à la parcelle communale, propriété des consorts BOREL, au prix de CHF 850.-/m2, soit un total arrondi de CHF 1.5 Mio.
- O Concernant le projet de constructions proprement dit, la Commune, sur conseil du bureau Charles PICTET et en collaboration avec M. Serge SERAFIN, architecte et conseiller administratif de la Commune d'Anières, a pris note de la procédure à suivre.
- O Sur la base d'un montant estimatif d'investissement de CHF 15 Mio (construction d'une trentaine de logements + parking souterrain + aménagements esplanade), le montant des honoraires d'architecte doit être évalué à CHF 1.5 Mio. Ce montant étant supérieur à la limite légale de CHF 385'000.-, le projet doit passer par une procédure ouverte ou sélective (AIMP).
- En date du 8.11.2010, le Conseil municipal a voté un crédit d'étude de CHF 330'000.- pour financer la procédure du concours ouvert, élaborée dans le courant de l'automne 2010 : programme du concours et choix du jury.
- Le concours est lancé depuis le 27 février 2011 et aurait dû s'achever le 2 septembre 2011 (selon procès-verbal de Commission).
- Les 21-22 septembre, puis les 10 et 11 octobre 2011, auront lieu les phases de jugement du concours, accompagnées par une exposition publique.
- o Au 20 juin 2011, plus de 70 candidats étaient officiellement inscrits.

## 2. Présentation du projet

M. Charles PICTET a ensuite expliqué pourquoi il a accepté le mandat de l'étude de faisabilité, puis le mandat en tant que président du jury. Provenant d'une famille qui a longtemps été établie à Vandoeuvres, donc familier de la Commune, M. PICTET relève qu'il a accepté ces mandats car il est très intéressé par l'intégration d'un bon projet de logements dans ce site particulier. Il précise que, dans sa pratique d'architecte, il est soucieux d'une intégration d'architecture contemporaine dans un tissu ancien ou traditionnel. M. PICTET s'est entouré de M. SERAFIN, familier de ce type de procédure, qui a été promu en tant qu'organisateur du concours afin de gérer toutes les questions juridiques et administratives. Ce type de procédure est strictement régi par des lois, sur la base d'accords européens. Elle est incontournable, vu le montant estimatif des travaux et des honoraires d'architectes, honoraires qui s'élèveraient à CHF 1.5 mios, donc plus élevé que la limite légale de CHF 385'000.-, projet qui doit donc passer par une procédure ouverte ou sélective.

Le choix du concours public est de trouver l'objet s'intégrant le mieux dans le site. La Commune accepte de déléguer sa voix à un jury, formé de professionnels compétents et de membres des autorités communales qui les représentent.

Le jury est formé de 10 membres, soit 5 architectes renommés pour leurs compétences dans le domaine de l'intégration d'un objet contemporain dans un site protégé. Les 5 architectes sont : MM. Bruno MARCHAND, J.-P. JACCAUD, P.-A. DUPRAZ, P. BEBOUX, Ch. PICTET. Les 5 représentants des autorités communales sont : MM. A. MULLER et H. DESPLAND, Mmes G. VERMEIL (qui a la double casquette de conseillère municipale et d'architecte), C. KUFFER, G. GOURDOU-LABOURDETTE, ainsi que les suppléants nommés en cas d'absence en la personne de MM. E. FOEX et L. VOUTAT. Les décisions du jury se prennent par sélection des projets et tours d'élimination successifs (norme SIA 142). Légalement et juridiquement, il n'est pas possible de modifier le jury en cours de route, car il figure au programme du concours depuis février 2011.

Suite à cette présentation, les remarques des commissaires ont été les suivantes :

M. GARDIOL relève que, depuis l'ouverture du concours, des élections ont eu lieu, qu'à ce jour, un nouveau Conseil municipal est en place et que les membres du jury ont été choisis par l'ancien Conseil municipal. M. PICTET répond que le concours étant lancé, des modifications dans le jury ne sont plus possibles et que les lois internationales sont très strictes.

M. GARDIOL estime aberrante cette formule de concours à CHF 330'000.-- ouverte pour un projet modeste de 30 logements. M. PICTET répond que cette option ne coûte pas plus cher qu'un concours sur invitation et permet de recevoir une plus grande variété de projets.

Mme ERMACORA estime regrettable de ne pas avoir retardé le lancement du concours, car le Conseil municipal a été élu le 13 mars 2011, soit quelques jours après, se demandant ainsi si tout n'aurait pas été verrouillé avant les élections.

\_\_\_\_\_

Mme VERMEIL, Présidente de la Commission Aménagement du Territoire et Urbanisme, rappelle que la procédure est en cours depuis 2006 et que retarder le lancement du concours aurait encore fait perdre une année. M. PICTET confirme que ces échéances sont dues aux impératifs des agendas des uns et des autres qui ont impliqué des retards, ce que M. IMHOOS confirme.

M. GARDIOL craint que la sélection d'un projet, par exemple de type « cube béton », fasse l'objet d'un référendum. M. PICTET répond que les bâtiments contemporains ne doivent pas nécessairement être en métal ou en verre.

M. GARDIOL s'inquiète de la suppression des aires sportives et demande ce qui sera réalisé sur l'esplanade à ce niveau. Mme VERMEIL précise que le programme du concours prévoit une place de jeux sur la parcelle et que tout le périmètre de la parcelle du centre communal peut être utilisé pour créer des aménagements extérieurs. Enfin, les courts de tennis seront transférés dans la future zone sportive de Crête.

M. GARDIOL demande comment le prix d'achat du terrain a été convenu. Mme le Maire indique que la vente sera effective lorsque le déclassement du terrain aura été entériné et que son prix a été négocié à CHF 850.-- le m2 et arrondi à CHF 1.5 mios.

M. GARDIOL estime gênant d'avoir l'obligation d'adjuger le marché au projet primé et que cela pourrait conditionner un référendum. Mme la Présidente précise que le jury fonctionne par consensus, que l'avis de chacun est pris en compte, que le projet retenu sera celui qui aura convaincu toutes les parties et que le Maître d'Ouvrage travaillera avec l'architecte primé et pourra donc affiner ou faire évoluer le projet jusqu'à sa réalisation.

Pour conclure, M. PICTET a donné une information sur la manière dont les projets seront sélectionnés :

- O Une première sélection permettra d'éliminer les 2/3 des projets.
- O Dans le 2<sup>ème</sup> tour, le jury se partage un certain nombre de projets restants pour les étudier de manière plus approfondie.
- O Puis, sur la quinzaine de projets restants, il y aura études et discussions pour n'en conserver qu'une dizaine qui seront alors analysés par les experts (expertise énergétique et financière).
- Au final, 5 projets seront récompensés et un seul sera primé.
- L'anonymat des projets sera assuré jusqu'au jugement final. Le jury ne découvrira le nom de l'architecte récompensé que lors de la publication des résultats.
- Un rapport final, avec argumentaire du jury, sera rendu public. La publication des résultats aura lieu le 11 octobre 2011.

La Présidente ouvre la discussion.

\_\_\_\_\_

Mme VERMEIL précise que les critères de sélection sont la conservation d'un patrimoine collectif, l'intégration de l'architecture du projet dans le lieudit, la mise en valeur de l'espace extérieur en relation avec les espaces publics environnants, la recherche d'une architecture ouverte et non dogmatique et l'équilibre entre la densité proposée et la mise en valeur du terrain, très bien placé, mais permettant une certaine densité de logements.

M. GARDIOL demande une modification du procès-verbal, à la page 6 : il faut remplacer le mot « pétitions » par « réticences ».

La Présidente trouve plus simple de faire les corrections en séance comme vient de faire M. Gardiol plutôt que de s'envoyer d'innombrables courriels avant le Conseil municipal. La modification demandée par M. Gardiol sera donc apportée au PV.

# ♦ Financière et administrative - séance du 27 juin 2011

# M. Lorin VOUTAT donne lecture de son rapport.

La commission a délibéré sur le projet de modification du règlement du Conseil municipal (art. 57, al. 3). Pour plusieurs commissaires, il semble logique que le président soit désigné le jour de l'installation plutôt qu'en début de commission, puisque tous les membres sont présents à cette date-là. Par 5 voix pour, 2 voix contre et deux abstentions, la commission s'est prononcée en faveur du texte de Mme Ermacora : « Les commissions désignent leur président et vice-président lors de la séance d'installation du Conseil municipal ou à défaut, lors de la première séance de commission. »

Pour ce qui est de la présentation générale de la commission et du modèle d'application de la commission administrative et financière, Mme Kuffer informe que la commission financière et administrative débat essentiellement des finances, comme son nom l'indique, mais elle a également des fonctions administratives et s'occupe entre autres de rédiger les règlements. Les membres de la commission ont également eu l'information que deux régies, Schmidhauser et Bory, gèrent des immeubles communaux dans la commune de Vandœuvres. S'agissant de la partie la plus importante de la commission, à savoir les finances, le Conseil municipal a deux tâches essentielles, l'approbation des comptes et l'établissement du budget ainsi que les délibérations, sachant que tout montant supérieur à 100'000.-. doit faire l'objet d'une délibération sujette à référendum. Tout ce qui est inférieur à cette somme, que ce soit dans le domaine de la culture, des aménagements ou autre rentre dans le budget de fonctionnement annuel. Lors de la discussion, Mme Kuffer a précisé que Mme Schenk s'occupait de la comptabilité, et que lorsqu'elle n'était pas là, des comptables suppléants étaient disponibles, si besoin était. Pour répondre à Mme Ermacora par rapport à l'échelle de traitement, il a été précisé que l'échelle de traitement est basée sur celle de la ville et qu'elle été révisée par Maître Pierre Martin-Achard.

## Projets en cours

Mise en séparatif des chemins des Buclines et de la Blonde, projet de modération sur le chemin des Haut-Crêts, crédit d'engagement pour changer les luminaires sur tous les chemins communaux dans le but de faire des économies d'énergie, installation de la fibre

- 11011 - 01111

optique, déplacement du tennis dans la zone sportive, transformation de la salle des combles de l'ancienne école, mise aux normes de la salle du conseil, crèche.

Il est rappelé que la fondation Eck prévoit de construire des immeubles sur la Route de la Capite, l'autorisation de construire sera donnée à condition de l'installation d'une crèche. On évoque aussi la transformation du parking communal, la renaturation d'un petit ruisseau dans le parc, la réfection de la façade de l'auberge, et l'achat du camion de pompiers qui sera livré prochainement.

# Présentation de la comptabilité communale

Le centime additionnel de la commune, un des plus bas du Canton, est fixé à 31 centimes. Par rapport à d'autres communes, la commune de Vandœuvres, considérée comme une commune riche, n'en perçoit que 20 %. Le 80 % restant est remis à la commune sur laquelle le contribuable travaille, ce qui est fort injuste. S'agissant des rentrées fiscales, les communes sont sous le régime postnumerando, ce qui ne facilite pas l'établissement des budgets puisqu'on ne sait pas à l'avance de quel montant on va disposer. Pour ce qui est des personnes morales, elles ne sont pas nombreuses dans la commune, les rentrées fiscales s'élèvent à quelques dizaines de milliers de francs par année (394'000.-. en 2009, 113'000.- en 2011) Il est donc difficile d'avoir des prévisions. Par ailleurs, on ne découvre les personnes morales qu'au travers de la Feuille d'avis officielle (FAO). La masse salariale totale des 18 employés communaux s'élève à 1'538'393.-. sans les charges. Mme Christe a donné lecture du courrier de l'ACG du 24 juin intitulé « Le Conseil municipal dispose désormais d'un droit de véto sur certaines décisions de l'association des communes genevoises. »

La prochaine séance du 12 octobre traitera des budgets.

La Présidente ouvre la discussion.

Mme ERMACORA a des remarques sur la forme du procès-verbal qu'elle transmettra à la procès-verbaliste.

M. GARDIOL a deux observations. Au risque de paraître maniaque, il souligne que la manière dont on a modifié le règlement du Conseil municipal est très spéciale. Il aurait été préférable d'envoyer une motion au Conseil municipal qui aurait été ensuite renvoyée à la commission administrative. Ainsi, la commission aurait perdu moins de temps à essayer de rédiger la bonne phrase. Par ailleurs, il est interpellé par le fait que dans le procès-verbal, on parle beaucoup de la crèche. Il a lu tous les anciens procès-verbaux et il en est de même. Ainsi, il suggère de faire, lors d'une prochaine séance, une motion du Conseil municipal indiquant si l'optique est de faire une crèche ou non.

• La Présidente mettra cet objet à l'ordre du jour d'une séance ultérieure.

Mme GOURDOU-LABOURDETTE rappelle que la crèche est à l'ordre du jour de la séance du 20 septembre de la commission Bâtiments.

Mme le Maire a quelques remarques sur le procès-verbal. En haut de la page 5, il est question de *comptables suppléants*. En réalité, il y a une comptable à plein temps. M. Voutat s'inquiétait de la tenue de la comptabilité s'il arrivait malheur à Mme Schenk. Celle-ci est en

contact permanent avec l'administration fiscale et particulièrement avec le Département des finances communales qui pourrait répondre aux questions de comptabilité. Par ailleurs, elle précise que le nom de la fondation Eck est un nom de famille et se prononce comme tel. En ce qui concerne la crèche, Mme le Maire a donné un état des lieux des projets. En effet, la crèche est en attente, car elle dépend d'une autorisation de ladite fondation. Page 4, point 3, « ce qui veut dire qu'entre l'exécutif et le **Conseil municipal** » doit être remplacé par « entre l'exécutif et les **locataires** ».

M. IMHOOS demande si la rectification de règlement a été adoptée et doit être confirmée par le Conseil municipal.

La Présidente répond que dans la mesure où le procès-verbal est accepté, la rectification l'est également.

M. ERBEIA demande alors que le texte de loi soit répété.

Mme ERMACORA donne lecture du nouveau texte :

« Les commissions désignent leur président et vice-président lors de la séance d'installation du Conseil municipal ou à défaut lors de la première séance de commission. »

- Le nouveau texte du règlement est accepté sans opposition.
  - ♦ Culture et manifestations séances des 28 juin et 6 septembre 2011

Mme Véronique CHRISTE donne lecture du rapport de la séance du mardi 28 juin 2011.

• Aînés: sortie d'automne (mercredi 5 octobre 2011) descente du Rhône en bateau

Le traditionnel déjeuner des Aînés de janvier aura lieu le 25 janvier 2012. Pour l'animation il est suggéré de faire appel à M. Cédric LECHOT pour un exposé sur son séjour en Indonésie ; la commune l'a subventionné dans le cadre de ce projet humanitaire. La commission Aide sociale et humanitaire pourrait également faire un exposé sur son voyage en Ouganda. Dans le cadre de l'animation de ce repas, les Jettalos (groupe de comédien amateur), proposent un petit spectacle style cabaret.

# • Demande de subvention pour le spectacle en l'église de Choulex

L'église est mise gratuitement à disposition de Richard Vachoux par le vicariat pour monter « L'annonce faite à Marie ». Après discussion, la commission décide d'offrir aux Vandœuvriens deux soirées comme cela se fait avec le Théâtre du Crève-Cœur.

# Spectacle 2012

*Trois propositions sont parvenues à la Mairie :* 

- VOLTAIRE ROUSSEAU, Opéra Théâtre, présenté par M. Alain CARRE ;
- Pinocchio, spectacle sous chapiteau, présenté par Mme Julie BEAUVAIS;

\_\_\_\_\_

• Julie ou La Nouvelle Héloïse, de Jean-Jacques ROUSSEAU, présenté par M. Philippe LÜSCHER (directeur artistique des Maisons Mainou).

Pour le spectacle la commune dispose d'un budget de CHF 120.000.- qui, de manière générale, est tenu grâce aux sponsors, à la vente de soirée, aux entrées et une gestion rigoureuse.

Après discussion, la commission ne souhaite pas retenir Pinocchio afin de ne pas faire un spectacle sous chapiteau deux fois de suite. La commission souhaite auditionner à la rentrée, M. Alain CARRE et M. Philippe LUSCHER afin qu'ils présentent leur dossier respectif.

## Informations 1er août

Mme GOURDOU-LABOURDETTE indique que l'orateur sera Monsieur André CASTELLA (DSPE, Campagne Le Respect), l'animation musicale sera assurée par le Chœur des Yodleuses. Le texte du tous-ménages et son envoi sont faits par la mairie.

## Informations sur les subventions en cours et à venir

- Théâtre du Crève-Cœur
- Arte Musica
- Festival Amadeus
- Festival Monniati
- ThéâtroChamp
- Festival d'automne
- *Mondes contraires*
- Festival des 4 vents
- Fondation Hardt (20'000.- par an)
- Maisons Mainou (20'000.- par an)

Conférences : différentes conférences ont été organisées. La commission est favorable à la poursuite de ces conférences sur divers thèmes : santé, sport, nutrition. La prochaine sera vraisemblablement sur le thème du suicide.

Mme Ariane de LISLE-SARASIN donne ensuite lecture du rapport de la séance du 6 septembre.

En premier lieu, nous avons auditionné Monsieur **Alain Carré** pour « Voltaire-Rousseau Opéra-Théâtre d'après la pièce de Théâtre de Jean-François Prévent.

Dans le cadre du spectacle, Rousseau et Voltaire ont décidé de se rencontrer à Vandœuvres pour un souper aux chandelles. Il s'agit d'un face-à-face qui est à la fois un suspens policier et une burlesque scène de ménage. Un ensemble de musique baroque complète et soutient le menu de cette soirée. Il sera fait appel notamment à 2 chanteurs de l'école du Grand Théâtre de Genève, un ensemble de musique baroque et à Isabelle Caillat (Quartz de la meilleure actrice 2011).

Ensuite nous avons auditionné Monsieur **Philippe Luscher** pour Julie ou la nouvelle Héloïse, de Jean-Jacques Rousseau. M. Luscher qui est d'ailleurs le directeur artistique des maisons Mainou.

Ce roman épistolaire, relate la passion mouvementée entre un jeune précepteur roturier Saint-Preux et son élève, une jeune noble Julie d'Etanges. La différence sociale interdit tout espoir à Saint-Preux et Julie, après la mort de sa mère, accepte d'épouser M. de Wolmar, un homme bon et plus âgé qu'elle à qui son père l'avait promise. Ce mariage provoque une crise profonde entre eux et pousse Saint Preux à faire le tour du monde. A son retour, désireux de revoir les cousines, il part à Clarens, invité par M. de Wolmar qui - informé du passé - tentera de les guérir en transformant cet amour en amitié. Saint Preux s'émerveille alors du système mis en place à Clarens. Cependant, pendant l'absence de Saint Preux, Julie se jette à l'eau pour sauver son fils cadet et tombe gravement malade. Sa foi, sa sérénité et son courage réussiront à convertir son mari. Elle meurt en confiant à Saint Preux l'éducation de ses enfants ainsi qu'en lui réitérant son amour.

Julie ou La Nouvelle Héloïse est un roman épistolaire, en six parties et cent soixante trois lettres, qui connut un très grand succès aux XVIII° et XIX° siècles. La première partie du spectacle aurait lieu près de la mairie et l'autre dans le bas du parc avec possibilité de s'asseoir dans les 2 endroits.

Les 2 spectacles ont plus ou moins le même budget à savoir 115'000.- pour l'un et 116'000.- pour l'autre. La commission a un budget de 60'000.- par an donc 120'000.- du fait que nous organisons un spectacle tous les 2 ans.

Après discussion et après un vote, la commission a retenu le spectacle de Monsieur Philippe Luscher.

# Proposition de conférence : STOP SUICIDE

La 9<sup>ème</sup> journée de prévention mondiale du suicide en collaboration avec l'OMS a eu lieu le 10 septembre. À cette occasion, la commission est favorable à ce qu'une conférence soit organisée à Vandœuvres. La date du 18 octobre a été retenue. Une annonce dans la presse, éventuellement des annonces à la radio et dans les communes voisines, ceci en plus du tousménages qui sera adressé aux habitants de Vandœuvres.

#### Demandes de subventions :

Une subvention de Fr. 2'000.- est versée au Chœur de Vandœuvres Choulex Cologny

Une subvention de Fr. 1'000.- est versée à Troubadour Films : cette association qui a fait le film « Romans d'ados » souhaite cette fois réaliser un film documentaire sur la paraplégie.

Une subvention de Fr. 1'000.- a également été versée AGYtation dont un jeune de la commune fait partie. Le projet porte sur un festival de musique que cette association souhaite organiser, dans le cadre d'un travail de matu et ayant pour but de promouvoir la vie socioculturelle dans la campagne genevoise.

#### Escalade 2012:

1 (10.112 dx 17.10720)

Nous nous sommes posé la question de savoir s'il fallait faire venir la Compagnie 1602 afin que la fête de l'Escalade soit plus animée. Ne pouvant venir que le 1<sup>er</sup> décembre, la commission n'est pas favorable à la venue de la compagnie.

Pour rappel : la sortie des Aînés aura lieu le 5 octobre.

Le repas du mois de janvier est fixé au mercredi 25 janvier 2012 et la sortie de printemps est fixée au mercredi 13 juin 2012.

Le budget pour la culture est de Fr. 60'000.- comme pour 2011. Sur le budget 2011, peu de dépenses ont été faites, notamment en raison du changement de législature. Différentes factures relatives à des manifestations qui ont eu lieu n'ont pas encore été réglées.

Mme CHRISTE reprend la présidence de la séance et ouvre la discussion.

M. IMHOOS observe qu'il faut vérifier si M. Cédric Léchot est de retour. Il lui enverra un courriel.

M. GARDIOL observe qu'en approuvant le procès-verbal, on approuve le contenu. Or, la question n'est pas claire quant à l'approbation du spectacle. S'il n'y a pas de budget pour tel ou tel spectacle, on ne peut pas y être favorable.

M. SCHMITZ se demande s'il n'y a pas un conflit d'intérêts si cette fondation reçoit déjà un financement.

La Présidente rappelle que deux fondations sont subventionnées à raison de Fr. 20'000.-, par an : Maisons Mainou et Fondation Hardt.

Mme GOURDOU-LABOURDETTE précise que ces Fr. 20'000.- sont octroyés aux ateliers d'écriture dans chaque fondation. Par ailleurs, le projet présenté par M. Philippe Lüscher n'a rien à voir avec les Maisons Mainou dont il est le directeur artistique. Il l'a proposé en qualité de metteur en scène. À noter que les budgets des deux propositions sont sommaires et entrent tout à fait dans la fourchette de Fr. 120'000.-. Mme Gourdou-Labourdette rappelle qu'il y a un fonds spécial pour les spectacles. Il y a ensuite une recherche de sponsors et une billetterie. Pour les trois derniers spectacles, la commune n'a pas perdu d'argent.

Mme VERMEIL demande si, en donnant la subvention à M. Lüscher, on aide les Maisons Mainou.

Mme GOURDOU-LABOURDETTE réitère qu'il s'agit d'un projet indépendant.

M. STALDER remarque que Vandœuvres n'a fait de bénéfices que sur les frais de fonctionnement, et non pas sur la globalité du spectacle.

Mme GOURDOU-LABOURDETTE rappelle que le fonds est de toute façon disponible.

La Présidente rappelle également que tous les ans, un montant de Fr. 60'000.- est porté au budget sur une ligne spéciale « Spectacles ». Dans la mesure où un spectacle est organisé tous les deux ans, il y a donc Fr. 120'000.- sur cette ligne.

M. IMHOOS confirme qu'il y a encore Fr. 60'000.- pour cette année, l'an prochain, il y aura à nouveau un versement sur le fonds de Fr. 60'000.- .

Mme ERMACORA apprécie qu'il soit demandé aux jeunes subventionnés pour un voyage et une étude de venir en parler après. Elle trouve que c'est une excellente chose du point de vue éducatif et pédagogique.

La Présidente la remercie pour cette remarque positive.

Mme VERMEIL souhaiterait des compléments d'explication sur les critères qui expliquent le choix en faveur de M. Lüscher.

M. IMHOOS trouve également qu'il serait bon que le Conseil municipal prenne connaissance des arguments en présence pour l'un ou l'autre spectacle.

La Présidente demande aux commissaires qui ne sont pas membres de la commission culture s'ils ont reçu les projets.

Mme VERMEIL répond que ce n'est pas le cas, elle voudrait donc connaitre les critères relatifs aux deux spectacles.

M. PRADERVAND indique que la discussion a été très animée en commission. Un des arguments contre M. Carré était de dire qu'il a déjà monté un spectacle à Vandœuvres, en outre, il proposait une vision « à l'américaine » d'un spectacle. En revanche, il a paru à la commission que le spectacle proposé par M. Lüscher était plus poétique et artistique. M. Pradervand admet que les sentiments personnels des membres de la commission sont en jeu, d'où la difficulté de prendre des décisions.

M. LIENGME observe que la pièce de M. Philippe Lüscher reprend des lettres sur le thème de l'amour et ne propose pas une vision de Rousseau explicite et pointue par rapport aux évènements de l'an prochain. M. Carré répond plus à la dualité entre Rousseau et Voltaire, très liée à l'histoire genevoise. Il trouve donc intéressant d'avoir une scène sur ce sujet. La présentation de M. Carré lui a fait beaucoup d'effet : du point de vue professionnel, il est très au point.

Pour M. ERBEIA, M. Carré était très commercial alors que M. Lüscher vendait davantage une idée et une passion du spectacle. Certains ont dit que M. Carré était « carré » et que M. Lüscher était désordre. Mais ce n'est pas pour rien que ce dernier est président des Maisons Mainou et qu'il a été directeur ailleurs. M. Erbeia a surtout voté pour M. Lüscher car il a trouvé que la sensibilité de ce dernier était plus palpable. De plus, étant donné que ce sera l'année Rousseau, il y aura déjà beaucoup d'évènements qui parleront de Rousseau. Il trouvait donc intéressant de présenter une pièce de Rousseau et non pas sa vie.

Mme VERMEIL demande si le Don Juan avait connu un bon succès.

La Présidente répond que le succès est même allé au-delà des frontières de la commune.

M. FOËX se félicite du choix de M. Lüscher.

\_\_\_\_\_

Mme GOURDOU-LABOURDETTE souligne que M. Carré est brillantissime, sait très bien vendre son projet et tient ses budgets. Avec M. Lüscher, cela risque d'être un peu plus « artistique » et un peu moins « carré ».

M. ERBEIA fait remarquer qu'il faut attendre de voir, parce que la commune n'a jamais travaillé dans ce cadre avec M. Lüscher.

La Présidente signale que la semaine dernière M. Lüscher n'avait pas encore écrit une ligne des 169 lettres qu'il doit écrire.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente demande aux membres du Conseil municipal de se prononcer.

• Le préavis positif de la commission culture concernant M. Lüscher est approuvé.

Mme ERMACORA rappelle à la Présidente qu'au terme de la lecture du rapport les conseillers municipaux doivent prendre position sur le contenu du rapport.

- Il est pris acte des deux rapports concernant la culture.
  - ♦ Environnement et paysage séance du 29 juin 2011

Mme Véronique CHRISTE donne lecture du rapport.

Un bref tour de table permet aux commissaires de donner les raisons de leur intérêt sur les questions d'environnement. Puis M. FOËX propose une synthèse de ce qui a été fait durant la dernière législature; certains dossiers sont en cours depuis plusieurs années comme la renaturation des nants et ruisseaux qui permettrait de générer un biotope et modeler le paysage. Au niveau communal, trois cours d'eau traversent le territoire vandoeuvrien, le Moulanais, Bessinge et la Seymaz qui fait frontière avec Chêne-Bougeries et Thônex et qui se trouve sous la responsabilité du Canton.

Chemin de la Blonde et renaturation du nant Moulanais : le nant prend naissance à proximité du chemin Théodore-Bret, puis traverse la grande parcelle agricole, en direction du chemin du Moulanais, où il se retrouve enterré. Suite à un refus d'une majorité des copropriétaires, la commission a finalement abandonné le projet qui consistait à nettoyer le lit de ce nant. Mais le projet du Moulanais est relancé par le biais du canton, dans le cadre du SPAGE (Schéma de protection, d'aménagement et de gestion des eaux), car il y a une volonté des communes concernées par ce nant, Vandœuvres, Chêne-Bougeries et Cologny, toutes trois intéressées à renaturer le nant. Des plans pour mieux comprendre et lire le projet seront remis à la prochaine séance.

<u>RAE PARADIS (réseau agro-environnemental du Paradis)</u>: il s'agit d'un projet transversal, concernant quatre communes voisines: Presinge, Puplinge, Choulex et Vandœuvres, associées en vue de créer des couloirs végétaux pour assurer la préservation et le développement de la faune et la flore locales. Ce projet met directement à contribution les agriculteurs, tous partants pour ce projet. Décision est prise de reprendre le dossier dès septembre.

## Renaturation du nant du parc de la mairie

Le projet consistait en une renaturation du fossé du parc, qui recueille les eaux pluviales du parc et de la parcelle de M. ORTIZ. Le mandat a été confié à M. Philippe CALAME dont le projet Fil d'Eau a plu. Les travaux ont débuté en avril 2011 et la partie génie civil est terminée. Les plantations sont en cours.

# Mesures paysagères : entretien du paysage et des lignées de chênes

Depuis plusieurs législatures, la Commune propose une aide financière aux communiers, propriétaires de chênes ou lignées d'arbres, relative aux frais d'entretien des chênes sur la commune (élagage, abattage et remplacement des arbres), même s'ils sont sur domaine privé.

## Budget 2012

La commission a demandé des éclaircissements concernant certains postes du budget de fonctionnement 2011 relatifs au dicastère de l'environnement –

<u>Le poste « 71 »</u> a été transféré à l'environnement et concerne le traitement des eaux : entretien des fontaines, des canalisations, honoraires pour études par les ingénieurs, etc... À ce jour, le 98% du réseau d'assainissement de la commune a été mis en séparatifs : ne restent que le chemin des Buclines, le chemin Vert associé au chemin des Hauts-Crêts.

<u>Le poste « 72 »</u>, qui concerne le traitement des déchets, est très lourd même avec une population stable depuis près de 5 ans et malgré des coûts de transport bas puisque les déchets verts sont acheminés chez M. STALDER.

• La solution de compostage en bordure de champ, presque inédite dans le canton, permet d'éviter l'envoi des déchets en Valais pour leur compostage. Cette option s'avère finalement moins onéreuse que toute autre solution et favorable à l'environnement.

# **Projets**

*Un crédit d'étude pour permettre l'avancement des projets en cours est avalisé pour :* 

- La mise à niveau du RAE Paradis : Fr. 20'000.-.
- La pose de nouvelles poubelles pour compléter le parc sur tout le territoire communal.
- Une étude est demandée pour connaître le coût du miroir d'eau : acquisition et frais d'entretien depuis sa mise en service.
- Idem pour le coût d'entretien des fontaines.

#### Divers

- Le village de Vandœuvres a été construit sur de nombreuses nappes phréatiques et, le long de la route de Vandœuvres, il existe tout un réseau de puits pour drainer les eaux de la colline de Bessinge. Une étude pourrait être faite.
- Une tournée « découverte » de la commune à vélo pour connaître les lieux et secteurs intéressants de Vandœuvres ; à prévoir en automne ou au printemps.
- On continue à organiser des cours de taille d'arbres fruitiers, dans le parc de la mairie (tous les deux ans prochain cours en 2012).
- On privilégie la conservation et la préservation des belles lignées d'arbres et de chênes le long des routes et chemins communaux.
- Les cheminements formés en bordure des champs par le passage des promeneurs empiètent souvent sur les zones de surface de compensations écologiques et cela prive les

\_\_\_\_\_

agriculteurs de leurs subventions. Il serait judicieux de créer des cheminements pédestres adaptés.

- L'agenda 21, qui concerne avant tout le développement durable, est remis le métier et la commission pourrait s'y intéresser.
- La mairie vérifie auprès des SIG la potabilité de l'eau des fontaines.

# Mme CHRISTE reprend la présidence et ouvre la discussion.

M. ERBEIA demande pourquoi une étude a été demandée pour les frais d'entretien des fontaines.

La Présidente répond qu'il s'agit de savoir si l'eau est potable et si cela vaut la peine de les laisser couler en permanence ou s'il faut mettre une minuterie.

# Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du rapport.

# ♦ Énergie et développement durable - séance du 5 septembre 2011

Mme Floriane ERMACORA donne lecture de son rapport.

Madame le maire, Madame et Monsieur les adjoints, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport de la commission énergie et développement durable du 5 septembre 2011.

Le président ouvre la séance, rappelle que cette commission a été nouvellement créée au début de la législature 2011-2015. Il demande aux commissaires de se présenter et de faire part des projets/idées à développer au sein de la commission.

Après ces présentations, les commissaires font part de leur vision, respectivement des objets qu'ils souhaitent que la commission traite durant les 4 années à venir sur cette thématique.

Le président lui s'interroge sur l'opportunité d'inclure dans notre commission la gestion des déchets.

L'adjoint au maire en charge de l'environnement relève la pertinence de la création de la commission énergie et développement durable. Il observe qu'il serait opportun d'y inclure et de développer le volet énergie dans les nouveaux bâtiments communaux ainsi que lors de leur rénovation.

D'autre part, une relecture de l' « Agenda 21 » serait utile à cet égard, notamment le volet développement durable. Il propose également d'intervenir auprès des enseignants afin qu'ils déploient des actions de formation auprès de leurs élèves.

Lorsqu'il est évoqué la sortie du nucléaire, des commissaires font remarquer que l'on dépasse largement les frontières communales.

## Définition et détermination du champ de compétence de la commission

En matière d'énergie, le président évoque que dans le champ de compétence de cette commission, il faut poursuivre la réflexion sur les lampadaires (réduction de l'éclairage entre minuit et 05h.00 par exemple).

Nous devrions également étudier la possibilité de poser des panneaux solaires sur les bâtiments publics.

Un commissaire propose d'établir un bilan de tout ce qui est déjà mis en œuvre dans la commune s'agissant d'économie d'énergie.

A la question de l'organisation d'un audit énergétique des bâtiments de notre commune, le président informe à cet égard que 2 audits énergétiques ont été réalisés concernant les bâtiments communaux.

En réponse à la question de subventions allouées aux administrés en matière d'économie d'énergie, l'adjoint au maire répond par la négative et rappelle que le canton octroie des subventions aux usagers domiciliés sur le territoire cantonal liées bien évidemment à la réalisation de travaux visant à économiser l'énergie. En revanche, il serait favorable à ce que la commune subventionne ses habitants mais il faudrait à cet effet un budget considérable.

Un autre commissaire demande si des photos thermiques des bâtiments communaux ont été effectuées. Réponse négative de l'adjoint au maire.

Faisant suite à la proposition de développer la culture bio chez les agriculteurs de la commune, il est répondu que cette thématique devrait être traitée par la commission de l'environnement. Il est encore précisé que suite à l'année du développement durable, de nouvelles normes fédérales sont édictées.

Un commissaire observe encore que la commission des bâtiments va établir un état des lieux pour la commune. Il propose que nos deux commissions (bâtiments ainsi qu'énergie et développement durable) travaillent ensemble pour organiser une visite des bâtiments.

Pour faire suite à cette proposition, le président observe qu'il faudra impérativement que notre commission soit consultée pour toute nouvelle construction, respectivement rénovation des bâtiments communaux, ceci sur le plan énergétique.

Lorsque le volet développement durable est appréhendé, des commissaires rappellent les 3 piliers de celui-ci, soit, l'économie, l'environnement et le social.

Est encore évoquée la sensibilisation au tri et à la gestion des déchets qui pourrait être mise en œuvre par la réalisation d'une brochure selon l'exemple de la commune de Plan-les-Ouates, par l'organisation de conférences ou encore de visites.

#### Projet de budget 2012

La commission énergie et développement durable nouvellement créée n'a à ce jour aucun budget à disposition pour engager ses travaux.

Afin d'estimer le montant du budget à lui attribuer, les commissaires ont décidé d'accompagner leur requête de la description des objets qu'ils souhaitent traiter dès maintenant. Il va de soi que les montants mentionnés ne sont qu'estimatifs et qu'ils devront être affinés lors de nos prochaines commissions. Certains projets ne sont pas encore chiffrés car aucune information n'était connue le jour de notre séance.

#### Projets:

- 1. Réalisation d'une brochure d'information sur le tri et la gestion des déchets, Fr. 20'000.- (l'audition de la personne en charge de PLO est programmée).
- 2. Mandat d'étude pour la pose de panneaux solaires sur les bâtiments communaux, Fr. 40'000.-
- 3. Réalisation de photos thermiques des bâtiments communaux, environ Fr. 15'000.-
- 4. Mise en œuvre d'actions de formation dans nos écoles en collaboration avec les enseignants et après autorisation du DIP (coût à évaluer).
- 5. Organisation d'une ou de plusieurs conférences publiques sur l'énergie, respectivement sur le développement durable, Fr. 2'000.- par conférence environ.
- 6. Réalisation d'une étude globale de l'éclairage public de la commune (coût à évaluer).
- 7. Organisation d'une journée d'information et de visite en matière de tri des déchets (coût à évaluer).
- 8. Visite-s de site-s en lien avec des projets de la commission (coût à évaluer).

Dans la perspective de la mise en œuvre des objectifs énoncés ci-dessus, la commission énergie et développement durable estime qu'un montant de Fr. 100'000.- devrait lui être octroyé au budget 2012.

Il n'est pas vain de vous informer qu'elle s'engagera avec parcimonie dans ses dépenses.

Madame le maire, Madame et Monsieur les adjoints, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous remercie de votre attention et du bon accueil que vous voudrez bien réserver à ce rapport.

#### La Présidente ouvre la discussion.

M. GARDIOL trouve que la demande de budget est très élevée. Il pense qu'il faudrait approfondir davantage certains des sept projets mentionnés. Concernant la publication d'une brochure, si elle a déjà été faite à Plan-les-Ouates et qu'elle est bien conçue, il faudrait la reprendre telle quelle pour éviter de réinventer la roue et de dépenser de l'argent. Il s'interroge également quant au mandat d'étude pour la pose de panneaux solaires. La commune n'est pas propriétaire de beaucoup de bâtiments et la surface disponible pour mettre des panneaux solaires est très faible. De plus, cela risque de dénaturer les bâtiments. Il se demande s'il est vraiment nécessaire de faire une étude pour des panneaux solaires. Il trouve les autres projets intéressants.

Mme le Maire indique qu'une campagne de thermographie a été entreprise à la fin de l'hiver dernier au niveau cantonal. Cette campagne doit se poursuivre dès que les bâtiments seront à nouveau chauffés. Il n'est donc pas nécessaire que la commune engage des frais sur ce point. Cette campagne est réalisée dans tout le canton pour des bâtiments non seulement publics, mais aussi privés.

M. DESPLAND soutient ce budget, même s'il n'est pas très affiné, car le Conseil municipal a souhaité se doter de cette commission et œuvrer dans le développement durable et l'économie d'énergie. La somme de Fr. 100'000.- ne serait pas dépensée à fonds perdu, car elle permettra d'économiser de l'énergie, comme c'est le cas actuellement pour les lampadaires dont le remplacement des LED se chiffre à Fr. 20'000.- par an.

Mme le Maire rebondit sur les propos de M. Stalder qui proposait d'enlever 5 % des provisions faites chaque année, provisions qui s'élèveraient à 50 % ou 60 % du budget. Elle aimerait comprendre ce qu'il veut dire.

M. STALDER répond que l'on n'est jamais sûr des recettes fiscales. Il serait envisageable de diminuer ces provisions qui sont énormes. Il trouve effectivement que Fr. 100'000.- ce n'est pas beaucoup pour une nouvelle commission.

Des voix dans la salle : les provisions sont de 5 % et 6 % et non de 50 % et 60 %. C'était une erreur dans le PV.

M. STALDER précise qu'il ne s'agit pas de dépenser Fr. 100'000.- simplement parce qu'on les a mis au budget.

M. GARDIOL croyait que l'on n'avait pas le droit de reporter des sommes non dépensées.

Mme le Maire répond que pour pouvoir provisionner il faut qu'un compte ait déjà été ouvert et qu'il y ait des factures en cours. Concernant le montant dévolu aux spectacles, ce n'est pas une provision, mais un fonds qui est alimenté chaque année à hauteur de Fr. 60'000.-.

M. ERBEIA observe qu'il s'agit aujourd'hui d'approuver le rapport de la commission. En ce qui concerne le budget, dont le vote aura lieu au prochain Conseil municipal, il trouve qu'il faudrait disposer de données précises et non d'estimations. Concernant l'étude pour les panneaux solaires, par exemple, il sera possible d'ici là de savoir combien cela coûterait réellement.

La Présidente précise qu'une telle étude avait coûté Fr. 20'000.- pour Plan-les-Ouates et qu'il fallait bien se baser sur quelque chose, même si cela coûtera sûrement moins cher que prévu. Comme il s'agit d'une première commission, on ne peut pas sortir les chiffres d'un chapeau.

Mme VERMEIL signale que les sondes géothermiques sont très efficaces, parfois plus que des panneaux solaires. De plus, cela ne dénature pas le paysage. Elle se demande ensuite s'il est possible, dans un premier temps, d'utiliser *La Coquille* comme support.

La Présidente indique que Plan-les-Ouates a publié un cahier très bien fait. Cela ne remplacerait pas *La Coquille*. Certains éléments sont propres à Plan-les-Ouates et d'autres sont génériques. Une information du canton a également été publiée sur le tri des déchets.

M. FOËX estime que faire l'économie d'une plaquette pour s'attacher à d'autres projets plus spécifiques à la commune serait toujours cela de gagné.

Selon la Présidente, rien n'empêche pas de faire quelque chose de plus spécifique à la commune.

M. PRADERVAND demande si le montant indiqué concerne la pose de panneaux solaires ou l'étude.

M. DESPLAND répond que les budgets présentés concernent bien les frais d'étude et non les travaux.

M. GARDIOL demande si, en acceptant le rapport, les membres du Conseil municipal acceptent les sept points relevés dans le rapport.

M. DESPLAND répond qu'il s'agit d'accepter le mode de fonctionnement de la commission et ses projets. Quand la commission connaîtra le prix exact de l'étude, elle reviendra devant le Conseil municipal en disant si elle préavise favorablement l'étude. Il ne s'agit donc pas d'un chèque en blanc.

M. IMHOOS ajoute qu'en votant le rapport on se prononce sur la recevabilité des projets et non sur leur contenu.

M. FOËX trouve la question de M. Gardiol tout à fait pertinente. Cela fait bientôt douze ans qu'il s'échine à rappeler la loi sur l'administration des communes et le règlement municipal qui régit la commission, son rapport avec le Conseil municipal et ce que peut faire le Conseil par rapport à la commission et par rapport à l'Exécutif. Tout le monde croit que le Conseil municipal doit avaliser ou non le rapport de commission. En fait, ce rapport est une information donnée au Conseil municipal, comme cela se fait au Grand Conseil. S'il y a des points difficiles, le rapport est remis en question et les points sont rediscutés sur proposition du président. Ces points seront rediscutés au moment du débat sur le budget. Une commission préavise pour un exécutif qui choisira d'aller dans le sens de la commission ou non selon l'enveloppe dont il dispose.

La Présidente donne lecture de l'art. 64 du règlement : « Les rapports que les commissions présentent au Conseil municipal doivent toujours conclure soit à l'acceptation, soit à la modification soit au renvoi ou au rejet de l'objet examiné ».

M. FOËX précise que ce règlement ne correspond pas à la LAC, car, étant donné qu'il y a des partis d'opposition, il devrait y avoir des rapports de minorité.

Selon Mme ERMACORA, un rapport de minorité est établi si une partie de la commission n'est pas d'accord. Dans le cas présent, tous étaient d'accord. Elle admet que cet article est mal énoncé et elle suggère de faire un « toilettage » du règlement.

M. ERBEIA souligne l'utilité de faire une motion pour chaque sujet présenté au Conseil municipal. Ainsi, on accepte ou on rejette le fait de présenter le projet et cela permet de gagner du temps.

M. BRICHET souligne que dans les rapports des commissions certains éléments discutés ne sont pas des motions, résolutions ou délibérations. Il s'agit alors d'approuver l'idée qui a été discutée en commission et qui a peut-être fait l'objet d'un vote.

Pour M. DESPLAND, il s'agit d'approuver les projets de la commission tout en sachant que les conseillers municipaux seront à nouveau appelés à se prononcer avant d'engager de l'argent pour tel ou tel projet.

M. PRADERVAND estime lui aussi que l'article est mal formulé.

M. FOËX se demande ce que cela impliquera de refuser un rapport. Il estime également que l'article est mal formulé.

Mme le Maire rappelle que le Conseil municipal a revu de fond en comble son règlement, approuvé le 26 avril 2005, et que cela n'a pas été fait au coin d'une table. Au contraire, le Conseil municipal a travaillé avec la surveillance de communes et à l'époque, Mme Matthey-Doret était même venue expliquer au Conseil municipal comment il fallait procéder.

Mme ERMACORA pense que, six ans après son élaboration, il y a des choses à améliorer dans le règlement. En ce qui concerne les procès-verbaux, l'usage veut que l'on ne demande des corrections que sur ses propres interventions.

M. IMHOOS souligne que la LAC liste les compétences du Conseil municipal, qui a essentiellement des fonctions délibératives.

Mme le Maire précise qu'il n'y a pas de contradiction avec la LAC, car elle ne précise rien sur ce point.

Mme VERMEIL demande à M. Gardiol si son problème est le fait qu'il n'est pas d'accord avec l'un des sept points.

M. GARDIOL explique que tant de sujets différents sont traités dans les rapports de commission que l'on peut être en faveur de certains et opposés à d'autres. Si ces sujets étaient scindés par des motions traitées séparément, les choses seraient plus claires. Il s'abstiendra lors du vote, car s'il est d'accord globalement, quelques points le gênent. Il ne veut pas qu'on lui reproche par la suite d'être de mauvaise foi s'il vote contre un budget alors qu'il avait approuvé le rapport. Il propose de reparler de cela en janvier ou février de l'année prochaine dans une commission *ad hoc* si nécessaire.

Mme le Maire rappelle que si personne ne dit rien, cela veut dire que tout le monde approuve implicitement. Si un conseiller municipal se sent en désaccord avec un point traité par la commission, il le signale. Cela entraîne un débat puis un vote.

M. DESPLAND est prêt à accepter la proposition de M. Gardiol, mais rappelle que prévoir un budget est un passage obligatoire.

M. IMHOOS précise que de toute façon la question des budgets sera rediscutée dans le cadre du budget général en commission financière. Cette dernière soumettra ensuite le budget au Conseil municipal qui votera. Un débat pourra s'instaurer à ce moment-là sur les différentes lignes budgétaires, notamment concernant l'énergie.

Mme VERMEIL rappelle que cette commission est nouvelle, raison pour laquelle les budgets sont flous. Pour les autres commissions, les objets sont moins nombreux, la plupart sont

précis et sont déjà à l'étude. Comme la commission est nouvelle, elle suggère de voter sur chaque point séparément.

• La Présidente ne souhaite pas faire voter chaque point séparément. Elle suggère de reprendre la discussion lors de la prochaine commission financière.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du rapport.

♦ Routes et mobilité - séance du 12 septembre 2011

Mme Claire de HALLER donne lecture de son rapport.

Rapport de la commission des routes Séance du lundi 12 septembre 2011 Présidente de la commission Mme F. Ermacora

# Présentation des projets en cours ou à développer pendant la législature

Mme le maire présente à la commission les différents projets. Le principal concerne l'aménagement et la modération du trafic au chemin des Hauts-Crêts. Une étude réalisée par le bureau Trafitec montre que le chemin est très passant et bruyant. Le projet a été déposé par la commune avant mars 2011 afin d'obtenir une subvention de la confédération. Plusieurs variantes sont proposées et si le projet est préavisé favorablement puis accepté par le Conseil municipal, les ingénieurs viendront nous les présenter. La limitation de vitesse est prévue à 50 km/h. Le projet est estimé à 2,5 mio de francs.

# Concernant les autres projets :

Un crédit de Fr. 400'000.- est en cours pour le remplacement de l'éclairage public sur les chemins communaux.

Un crédit de Fr. 105'000.- avait été voté par le conseil municipal pour la réfection du chemin de la Blonde, les travaux commencent cet automne.

Un crédit de Fr. 650'000.- a été voté pour la mise en séparatif de la Blonde, entre le haut de la zone 30 et le chemin du Dori, mais il est dépendant du projet de renaturation du nant du Moulanais et les canalisations pour ce projet sont passées à la commission de l'environnement.

Un projet de séparatif est prévu au chemin des Buclines avant la construction de logements projetée sur la parcelle Grosjean. On doit déplacer le collecteur qui passe sous ce terrain préalablement aux travaux du PLQ.

La route de Pressy est abîmée au niveau de l'école et sera réparée pendant les vacances d'automne pour un coût de Fr. 47'000.- prélevé sur le budget de fonctionnement.

Les seuils de ralentissement devant l'école sont en mauvais état et le service des routes cantonales propose un aménagement léger de la route de Meinier devant l'école afin d'améliorer la sécurité. Le projet ne nous coûtera rien mais ne sera réalisé que si nous avisons positivement.

Il y a une réflexion rapide à conduire sur la zone 20 du chemin des Peutets, les mesures doivent être complétées afin que la vitesse soit respectée. Actuellement la vitesse moyenne est de 40 km/h dans cette zone de rencontre.

Priorisation des projets d'investissements : à l'unanimité la commission préavise favorablement sur les projets de modération du trafic au chemin des Hauts-Crêts et de séparatif au chemin des Buclines.

Projet de budget de fonctionnement 2012

Concernant la rubrique 620.314 travaux et entretien immeubles par des tiers, l'exécutif propose de passer à un montant de Fr. 100'000.- car peu de dépenses sur ce poste. La commission préavise favorablement et à l'unanimité.

Concernant la rubrique 650.366 subvention à personnes physiques, il y a eu moins de demandes de subventions pour l'achat de vélos, il est proposé de revenir à un montant de Fr. 20'000.-.

Concernant la rubrique 650.313, abonnements et mobilité il y a une forte demande et il est proposé de reconduire le montant de Fr. 72'000.-.

Concernant la rubrique 650.365, subvention du trafic régional, il y a toujours des négociations avec l'état et les TPG concernant Proxibus et Noctambus. Il est proposé un montant de Fr. 37'500.-.

A l'unanimité la commission préavise favorablement un montant de Fr. 129'500.-.

Concernant la rubrique 620.301, traitements du personnel, un nouveau collaborateur a été engagé à la voirie, l'effectif est donc maintenant de 4 personnes. Dans les frais divers, il y a des contrôles à faire (téléphone).

La commission préavise favorablement par 4 voix pour et 2 abstentions un montant de Fr. 1'121'713.- pour la rubrique 62 soit Fr. 77'180.- de moins qu'au budget 2011.

Présentation du Plan Directeur du Réseau Routier Cantonal.

Un nouveau projet 2011-2014 a été présenté pour le secteur Arve et Lac le 31 août et nous devons rendre nos observations au 21 septembre.

Le plan peut être consulté à la mairie.

Une proposition individuelle demande si la commune pourrait interdire les bâches vertes opaques posées à l'extérieur des haies et dangereuses pour la visibilité ? C'est au département de légiférer.

Les points du jour ayant été abordés, la séance est levée à 22h25. La prochaine séance est fixée le 8 novembre 2011.

#### La Présidente ouvre la discussion.

M. GARDIOL demande s'il y a eu une publication pour l'engagement de la nouvelle personne au service de la voirie.

Mme le Maire précise que la personne n'a pas encore signé le contrat. Il n'y a pas besoin de faire une publication, mais une note de service aux employés de la commune - ce qui a été fait - pour voir si quelqu'un serait intéressé à reprendre le poste (art. 5 des statuts). Elle précise

\_\_\_\_\_

que l'engagement du personnel (y compris les questions de salaire et de choix de la personne à engager) ne concerne pas le Conseil municipal. Cet engagement a déjà fait couler beaucoup d'encre. Elle ne souhaite pas le justifier, mais expliquer pourquoi M. Gourdou-Labourdette devrait devenir le quatrième cantonnier de la voirie. La commune a toujours employé des jeunes à la voirie durant l'été. Finalement, à la demande du chef de la voirie, la commune a renoncé à engager des jeunes de moins de vingt ans pendant l'été. Il y a trois ans et demi, un des quatre cantonniers avait dû être congédié avec effet immédiat. Trois cantonniers n'étant pas suffisants, des jeunes un peu plus « fiables » ont été engagés, notamment le fils de Mme l'adjointe qui était en congé universitaire. Il a finalement renoncé à poursuivre ses études car il se plaisait au sein de la voirie. Comme le chef de la voirie n'arrivait pas à tourner avec trois personnes, il a été décidé de l'engager à l'heure pour une période plus longue que celle de l'été. De fil en aiguille, M. Gourdou-Labourdette repartait et revenait (car la commune n'avait pas le budget nécessaire pour l'employer toute l'année). Ensuite, M. Gourdou-Labourdette a été d'accord de s'occuper également des piquets de neige, qui est un travail trop lourd à effectuer à trois. M. Schmidt, qui a dit à plusieurs reprises que M. Gourdou-Labourdette était un employé modèle, a alors demandé s'il serait possible de l'engager en tant que quatrième cantonnier. L'Exécutif en a beaucoup discuté et Mme Gourdou-Labourdette n'est jamais intervenue pour soutenir cet engagement. La commune a regardé s'il était possible de lui faire faire une formation, mais il n'existe pas de formation de cantonnier. M. Schmidt a insisté sur le fait que M. Gourdou-Labourdette correspondait à tout ce que la commune recherche et qu'il le recommandait si la commune souhaitait engager un nouveau cantonnier. Il a donc été décidé de l'engager. Mme le Maire tient à dire qu'elle assume pleinement ce choix, car c'est un bon choix. Il y aurait eu « copinage » si la commune avait fait paraître un encart officiel, simplement pour la bonne forme. Or la commune ne l'a pas fait, car elle n'en avait pas l'obligation. Pour les trois engagements qu'il y a eu les dix dernières années, son prédécesseur et elle-même n'ont pas fait d'appel d'offres et personne n'a jamais rien trouvé à redire.

M. DESPLAND rappelle que la semaine dernière la Cour des comptes a épinglé la Ville de Genève pour du recrutement qui pouvait s'apparenter à du copinage.

Mme le Maire répond que la Ville de Genève a – contrairement aux petites communes – l'obligation de faire un appel d'offres public. Les cas relatés par la Cour des comptes n'ont rien à voir avec celui-ci. Elle ne voit pas pourquoi se priver d'un employé comme M. Gourdou-Labourdette qui est là depuis environ deux ans.

M. GARDIOL ne partage pas du tout le point de vue de Mme le Maire. Il ne trouve pas normal que le fils de l'adjointe soit engagé pour travailler à la commune. Cela ne se fait pas pour des raisons de déontologie. Il se renseignera pour savoir si une commune comme Vandœuvres n'a pas l'obligation de faire de publication et d'engager des gens formés (école d'horticulture ou autre).

M. ERBEIA rappelle qu'il a souvent été dit qu'un quatrième employé de la voirie était mandaté temporairement, car il n'y avait pas de nécessité hors saison. Il demande ce qui fait que cette nécessité existe aujourd'hui. Il demande quel type de formation autre que paysagiste pourrait être utile pour un employé de la voirie.

Mme le Maire explique qu'il y a de plus en plus de demandes auprès des cantonniers. Le nombre d'heures confiées à l'extérieur est important et le fait d'engager des jeunes à l'heure est très coûteux. Elle s'est rendue à l'évidence que la demande de M. Schmidt se justifiait, car il y a notamment de nouvelles plates-bandes et beaucoup de tâches de manutention pour les

manifestations ou les locations de tables et de tentes. Elle précise que c'est un engagement à 90 % et qu'il n'est pas nécessaire d'avoir un autre paysagiste, car M. Castella est déjà formé dans ce domaine. Le besoin actuel se situe du côté technique. Elle s'est renseignée pour voir s'il y avait une formation disponible dans ce domaine, mais ce n'est pas le cas. Pour l'entretien des véhicules et des routes, il n'y a que des formations continues de quelques jours çà ou là. Concernant le travail des jeunes pendant l'été, aucune différence n'a été faite entre les enfants des conseillers municipaux ou des membres de l'exécutif et d'autres jeunes de la commune.

M. STALDER demande quelle est la formation de M. Gourdou-Labourdette.

Mme le Maire répond qu'il a une formation « sur le tas », ce qui est le cas des cantonniers de voirie en règle générale.

M. STALDER demande également son âge.

Mme GOURDOU-LABOURDETTE répond qu'il a 26 ans. Après avoir été à l'université (une année de droit et une année d'arabe), il a préféré travailler sur le terrain, être proche de la nature.

Mme le Maire aimerait comprendre ce qui gêne M. Gardiol.

M. GARDIOL trouve que la tâche que les électeurs ont déléguée n'est pas comparable à celle d'une entreprise privée où l'on fait ce qu'on veut. Il observe que jamais, dans tout le Canton, le fils du maire ou de l'adjoint n'a été engagé. En outre, des qualifications doivent être liées au poste pour lequel on recherche un employé. On lui fait remarquer qu'il a les qualifications puisque cela fait deux ans qu'il est là. M. Gardiol pense que les gens ne seront pas contents.

Mme le Maire pense que la plupart des gens sont contents de voir quelqu'un de la commune qui les connaît. Elle rétorque qu'après, on répand les bruits que l'on veut.

M. IMHOOS demande, puisqu'il y a une voirie 1 et une voirie 2, quelles seront les attributions du quatrième cantonnier dans ce contexte.

Mme le Maire répond qu'il a un rôle tampon, il a déjà travaillé avec M. Castella et ils s'entendent bien. Il est clairement indiqué dans son cahier des charges qu'il est affilié aux deux voiries, mais sous les ordres de M. Schmidt.

M. STALDER trouve la dénomination de « voirie 1 et 2 » absurde et dénuée de créativité. Mme le Maire lui donne raison et explique que malheureusement, cette distinction est partie d'une plaisanterie qui ensuite est devenue un terme utilisé de tous.

Mme ERMACORA explique qu'il y a une augmentation du budget. La masse salariale a augmenté du fait de l'engagement d'une quatrième personne. En outre, les salaires des employés communaux n'ont pas été augmentés depuis plusieurs années. Il serait donc temps de leur donner une augmentation. Elle rappelle également que le projet de budget pour l'entretien est moins élevé que le budget voté en 2011, il va passer à Fr. 100'000.-, car à ce jour, seuls Fr. 22'000.- ont été dépensés. Il n'y aura pas beaucoup de travaux l'année prochaine.

Sans autre demande de parole, il est pris acte du rapport.

♦ Jeunesse et sports - séance du 13 septembre 2011

Mme Véronique CHRISTE donne lecture du rapport.

Après une rapide présentation de chacun, Michèle DÉCHAMBOUX, directrice d'établissement, annonce que Cologny a supprimé une de ses écoles, les classes ayant toutes été regroupées à l'école du Manoir. Dorénavant le nom du groupe d'établissement dont elle s'occupe s'appelle : Vandœuvres-Choulex-Cologny. Il y a 17 classes.

Petit rappel: pour cette rentrée scolaire la nouvelle numérotation des classes entre en vigueur. Les degrés des classes à Vandœuvres sont de la IP à la 8P, soit un décalage de 2 degrés pour les anciennes classes primaires.

### Membres du corps enseignant :

Emeline LEGOUPIL : classe 1P-2P (22 élèves) Sandrine PERILLAT-COLLOMB : 2 P-3P (20 élèves)

Claudine GOLAY-AUER: 4P (17 élèves)

Emeline SESSA : 5P (22 élèves) Catherine CHANSON : 6P (18 élèves)

Yves AVVENENTI : 7P (20 élèves) Nicolas ELMER : 8P (22 élèves)

Au total il y a 141 élèves pour cette année scolaire 2011-2012.

### • Course de l'Escalade

Cette année, l'expérience fructueuse de l'an passé sera reconduite, c'est-à-dire des entraînements pour la Course de l'Escalade les lundis et jeudis à 15h15 après la récréation. La commune prendra en charge le coût des inscriptions des enfants qui participeront à la Course de l'Escalade comme d'habitude et Mme GOURDOU-LABOURDETTE se charge de faire installer une tente et un stand Vandœuvres.

• <u>Escalade</u>, vendredi 9 décembre 2011. Thème des déguisements : libre. La question de refaire l'Escalade a l'intérieur s'est reposée, mais la décision prise est de rester dans le préau, afin d'empêcher les déprédations faites par les jeunes et cela a été très concluant.

Les principes de base de l'organisation de la fête de l'Escalade sont maintenus : les enfants amènent des légumes à l'école et préparent la soupe avec les instituteurs. Le pain et le fromage étaient normalement coupés par l'APEVAN, mais actuellement il y a un manque d'effectif. Un appel aux parents pour aider à couper le fromage pourrait être envisagé. Les membres de la commission scolaire viendront couper le fromage. Les conseillers municipaux servent le vin et les boissons non alcoolisées pour les enfants. Un marché de Pâques aura lieu le 13 avril 2012, dans le but de récolter des fonds pour soutenir une association choisie par l'école.

- <u>Demande du Corps enseignant</u>: la chaîne Hi-Fi de la salle de rythmique ne fonctionne plus. Décision est prise. La placer.
- Promotions 2012

Les choix des manèges étaient plus pour les petits que pour les plus grands. Les quads électriques ne les intéressent pas tellement.

Julien Pradervand propose une attraction très dynamique pour les jeunes, le Baby foot humain. La suggestion est retenue,

Ensuite la question de maintenir la fête le samedi ou de passer au vendredi soir s'est reposée. Après discussion, la commission préavise de changer le jour des Promotions et de passer au vendredi soir. L'organisation de ces Promotions se fera bien entendu en concertation étroite avec les pompiers.

# • <u>Attribution de subventions pour le sport</u>

Le budget annuel de la commission est de Fr. 30'000.- (cf. ligne budgétaire : 340.365) La commune a une priorité, soutenir les manèges de Vandœuvres. Cette année une subvention plus importante a été attribuée au manège de Crête qui a été retenu par la Fédération Suisse pour organiser en juin dernier Le Grand Prix qualificatif Championnat Suisse Elite. Deux week-ends de compétitions, participation d'un millier de cavaliers.

Julien PRADERVAND propose de mettre ses infrastructures a disposition de la commune afin d'organiser avec la commission culture des conférences sur différents thèmes. Les personnes présentes trouvent l'idée intéressante.

# **Nouvelles subventions**:

.

# Associations / Clubs

#### Montant

- Test genevois d'orientation de nuit : Fr. 500.-
- Coupe d'Europe des Clubs de mounted games : Fr. 500.-
- Aqua Diving: Fr. 500.-
- Concours hippique international de Genève : Fr. 2'000.-
- \*Servette Hockey Club: Fr. 1'000.- 4 abonnements et une invitation pour 100 personnes à une rencontre.
- Chênois Volleyball : Fr. 1'000.-
- Entraînement Course de l'Escalade (30 octobre) : Fr. 2'500.-

Avec ces nouvelles subventions, la montant total se monte à Fr. 28'000.-

Les membres de la commission suggèrent de demander une augmentation du budget Sport de Fr. 10'000.-, soit un total de Fr. 40'000.-.

En fin de séance nous avons réfléchi à l'opportunité de prendre des parts dans les infrastructures sportives au centre sportif de Rouelbeau. Mais l'aménagement d'un centre sportif à Crête est toujours à l'étude et la commission privilégie cette solution afin de rester sur le territoire communal.

#### La Présidente ouvre la discussion.

M. PRADERVAND demande la correction du rapport (page 2) : le club équestre de Crête, association à but non lucratif, mettrait ses infrastructures à disposition de la commune pour organiser des activités entre les deux week-ends.

M. ERBEIA précise, en ce qui concerne Rouelbeau, qu'il n'a pas émis l'idée, mais a rapporté une information d'un tous-ménages.

M. MARÉCHAL demande à quel moment le choix sur la date des promotions sera définitif.

La Présidente indique que la date a été préavisée par la commission.

Mme ERMACORA croit savoir que ceci a été proposé par les enseignants. Elle suggère d'organiser une consultation des parents. De plus, elle demande s'il y a des abonnements Genève Servette et si tout le monde peut en bénéficier.

La Présidente explique que le Genève Servette a proposé, contre la somme de Fr. 1'000.-, de mettre 4 abonnements pour la saison complète à disposition de n'importe quel communier. En outre, il y a, sur une soirée, cent places à disposition de la commune.

M. IMHOOS comprend par *préavis* que c'est un avis qui n'engage pas définitivement la commission. Il demande ce qui a motivé le déplacement des promotions du samedi au vendredi. Il a un point de vue très arrêté sur la question, mais s'exprimera à un moment adéquat.

M. ERBEIA est du même avis. Personnellement, il avait une préférence pour le samedi pour l'ambiance « fête de village ».

M. IMHOOS demande s'il va y avoir un débat ou si c'est décidé.

M. ERBEIA explique que la commission a soumis cette décision au vote à la demande des enseignants, à première vue après des demandes des parents. Pour sa part, il préférerait maintenir le samedi, notamment parce que les pompiers devront s'en occuper, mais aussi pour la disponibilité des manèges.

Mme GOURDOU-LABOURDETTE rappelle la genèse de cette proposition. Il y a huit ans, il y avait une demande insistante pour faire les promotions le vendredi soir. Un sondage avait été organisé. Les résultats étant très serrés, le samedi a été maintenu. C'est revenu sur le tapis il y a quatre ans, et la commission s'est obstinée en faveur du samedi. Au fil de ces quatre dernières années, les tendances ont évolué, il a été décidé que la nouvelle commission entrerait en matière avec la nouvelle législature. Puisqu'elle s'est retrouvée à la tête de cette commission, elle a souhaité avoir cette discussion. Souvent, les locations de maisons de vacances se font du samedi au samedi, c'est pourquoi les parents et enfants sont nombreux à être absents. La commission a donc décidé qu'il serait bon de faire cette fête le vendredi soir. Elle invite les conseillers municipaux à soutenir ce projet, car il faut trouver les carrousels, la fanfare et le reste pour le vendredi soir. Elle rappelle que la plupart des communes organisent la fête des promotions le vendredi soir, le jeudi, voire la semaine précédente.

M. IMHOOS souligne l'élément de fête au village : c'est une manifestation sociale, où les associations, dont les pompiers, sont présentes. Il constate qu'aujourd'hui, cela n'a plus beaucoup de valeur et ce qui compte, c'est de partir le plus rapidement en vacances. Il trouve cela dommage. Il s'est passé la même chose pour l'Escalade. Il défend donc l'idée de la fête du village, c'est la seule manifestation où on peut vraiment réunir les parents, les enfants, les

autorités communales et les pompiers qui participent aussi à ce ciment social. Il craint qu'en réduisant les promotions au vendredi soir, on mette fin à une belle coutume pour des considérations pratiques. Le Conseil municipal décidera.

Mme de LISLE-SARASIN observe qu'une fête de village peut aussi bien avoir lieu le vendredi. Les mêmes gens peuvent venir le vendredi. Cette année, elle a trouvé que les promotions étaient un peu tristes, aussi, elle trouve qu'il conviendrait de changer la méthode.

M. MARÉCHAL demande si faire les promotions le vendredi soir va vraiment améliorer l'ambiance et rendre le repas moins tristounet.

Mme de LISLE-SARASIN pense qu'il faut repenser le concept, par exemple envisager une soirée dansante.

M. STALDER remarque que si les gens sont tellement pressés de partir, ils partiront le vendredi soir. Cet argument ne lui paraît pas valable. De plus, les gens ne partent pas tous en même temps en vacances. Il a l'impression que c'est plutôt les enseignants qui veulent partir le vendredi soir, or c'est la commune qui est responsable de la fête et elle n'a pas à se laisser influencer par ce que veulent les enseignants.

Mme de LISLE-SARASIN admet que les enseignants sont derrière, mais elle a tout de même trouvé que cette année la fête des promotions était assez triste.

Mme de HALLER rappelle que depuis deux ans, les promotions font les frais d'un calendrier défavorable. Cette année, elles ont eu lieu le samedi 2 juillet, soit déjà dans le mois de juillet. Elle a constaté une véritable défection des promotions. Elle trouve qu'en organisant les promotions le vendredi, on peut leur donner une chance.

M. VOUTAT observe que dans d'autres communes, cela marche.

Mme GOURDOU-LABOURDETTE note que le prix des billets d'avion est nettement moins cher fin juin que début juillet, ce qui est un critère indéniable dont il faut tenir compte.

M. ERBEIA trouve qu'on ne peut pas se baser sur l'avis d'un petit nombre. Il y a certes des gens qui étaient mécontents, mais d'autres étaient contents. De plus, leur avis porte sur divers aspects : nourriture, organisation, manèges, etc. Par ailleurs, il faudrait connaître le nombre exact d'enfants qui partent le samedi en vacances.

La Présidente répond que ce chiffre peut être demandé aux enseignants.

- M. PRADERVAND rappelle que l'idée est de faire un essai pendant deux ans.
- M. IMHOOS pense que si l'on essaye pendant deux ans, cela va devenir un acquis. En outre, en termes de logistique, cette modification va changer fondamentalement la donne. Si les pompiers ne sont pas disponibles, il faudra prendre un traiteur, ce qui ne correspond pas à l'esprit « fête du village ».
- M. SCHMITZ estime que l'enfant doit être au centre. S'il y a en 4 ou 5 de plus le vendredi, cela vaut la peine.

- 11011 - 01111

Mme GOURDOU-LABOURDETTE indique que l'an dernier, 95 enfants ont réservé leur bon repas offert sur 155 élèves inscrits. Il y a donc un tiers de l'effectif qui n'était pas annoncé pour le samedi. Il serait donc bon d'en récupérer un peu plus.

Mme CASTELLA rappelle que de nombreux enfants ne sont plus là dès le mercredi.

M. GARDIOL remarque que dans ce cas, la fête pourrait avoir lieu le samedi d'avant.

M. FOËX donne la position de l'Exécutif : Mme la Maire et lui même sont pour conserver le samedi. Vandœuvres a encore cet aspect un peu campagnard, en outre, il ne voit pas en quoi le vendredi soir serait moins sinistre. C'est une demande des enseignants, certes, mais ils ne font pas la loi dans la commune. C'est une des dernières fêtes sur toute une journée.

Mme GOURDOU-LABOURDETTE est neutre et s'allie à la commission. Elle ajoute qu'un argument qui l'a fait sourire est que les jeux ne sont plus adaptés aux enfants d'aujourd'hui qui préfèreraient une boum le soir.

La Présidente trouve que l'idée du samedi d'avant est bonne, elle propose d'en rediscuter en commission.

Mme de LISLE-SARASIN indique que dans ce cas, il faudrait aussi changer la formule.

Mme le Maire revient sur les sports. Elle abonde dans le sens des demandes de rectifications de M. Pradervand. Il est dit que la commune soutient les manèges, or, elle soutient les concours hippiques des manèges, dont celui du club équestre de Crête.

M. Pradervand apporte encore un rectificatif : ce sont les concours hippiques des clubs. Ceuxci ne sont pas affiliés aux manèges, mais à la Fédération.

M. GARDIOL demande, pour ce qui est de la course de l'Escalade, si le département a donné l'autorisation de faire courir les enfants pendant les heures scolaires.

Mme GOURDOU-LABOURDETTE répond que le corps enseignant décide cela avec le professeur d'éducation physique.

En tant que commissaire nouvellement élu et nouveau président de la commission, M. ERBEIA a suivi les commissaires parce qu'il était question d'un test sur deux ans. Un commissaire a dit clairement qu'ensuite, on ne reviendrait pas en arrière, car après deux ans, c'est acquis. Aujourd'hui, il a une opinion assez tranchée et renforce son opinion : le samedi est plus adapté. D'autre part, si l'événement doit tourner autour des enfants, il doit aussi tourner autour des parents. M. Erbeia a assisté à des promotions le vendredi soir et a constaté que des parents étaient en retard. Il risque donc d'y avoir des promotions sans la totalité des parents.

La Présidente propose de mettre aux voix le jour de la fête des promotions :

Samedi 30 : 7 voix pour Vendredi 29 : 5 voix pour Samedi 23 : 4 voix pour (1 conseiller municipal s'abstient)

# • Le Conseil municipal décide que les promotions auront lieu le samedi 30 juin 2012.

Mme de LISLE-SARASIN réitère sa demande pour que la commission scolaire essaye d'organiser des promotions plus festives et attrayantes.

M. PRADERVAND trouve qu'il faut que la commission se réunisse suffisamment tôt, avant les promotions.

Mme le Maire réagit, l'organisation a toujours bien marché.

M. PRADERVAND fait simplement une critique envers la commission qui n'a pas été très efficace. Il ne critique pas le travail des gens déjà en place. En effet, quatre commissaires étaient nouveaux.

Mme GOURDOU-LABOURDETTE remarque que de toute façon, tout est organisé une année en avance. Une semaine avant, il faut simplement régler des détails.

La Présidente invite les nouveaux commissaires à formuler des idées pour l'année prochaine. M. Pradervand a d'ailleurs déjà donné une adresse pour le baby-foot humain.

#### ♦ Information et publications - séance du 15 septembre 2011

Mme Christine TURRETTINI donne lecture de son rapport.

La Commission s'est réunie le 15 septembre.

La Commission a mis en place le numéro de la Coquille 31 qui paraîtra avant la fin de l'année en cours.

Elle a décidé que 3 photographes choisis dans la commission s'arrangeront pour couvrir tous les événements communaux.

# *Fibre optique*

La Commission relève que ce dossier est laissé de côté et qu'il faudrait le faire suivre par un chef de projet avec échéance contrôlée.

# Site de la commune

La Commission va étudier différentes propositions pour un site plus convivial et interactif. D'autre part, elle demande une mise à jour régulière de ce site par le responsable.

#### Mise en place de Wi-Fi

La Commission a voté pour la mise en place de Wi-Fi dans le parc de la Mairie et sur la place du village.

Elle se renseignera auprès d'autres communes pour sa faisabilité.

La Présidente ouvre la discussion.

M. ERBEIA signale des corrections à apporter au procès-verbal. A la page 1, lorsqu'il est indiqué [....] certains articles relatant les faits [...], ce sont les termes de M. Despland. A la dernière ligne, il est écrit : « Pourquoi la commune avait-elle choisi Mme Walder pour prendre les photos? ». La question est plutôt « Pourquoi ne plus avoir demandé à Mme Walder de prendre les photos? ». A la page 4, les termes « Je ne comprends pas ce besoin à tout prix de pouvoir se connecter partout » doit être remplacé par « Je ne comprends pas l'utilité d'installer un Wi-Fi sur la place et le parc alors que tout un chacun en possède un chez soi ou peut naviguer avec son téléphone ou une clé 3G. »

Mme le Maire revient sur la remarque concernant la fibre optique au point 4 qu'elle n'a en réalité pas beaucoup appréciée. Depuis que Swisscom et les SIG ont conclu un accord en février 2010 selon lequel Swisscom développerait la fibre optique en milieu urbain, la commune a veillé à être la première à bénéficier de la fibre optique sur la rive gauche. M. Gudet, chargé de développement de projets au SIG, a été reçu le 24 mars 2010. Il a déclaré qu'il espérait pouvoir donner un budget dans six mois et que les travaux pourraient d'ailleurs commencer l'année prochaine en 2011.

Mme le Maire espérait que M. Gudet présenterait le budget le 22 novembre, mais il avait rétrogradé dans son enthousiasme, ce qui l'a fortement fâchée. Elle a donc écrit une première lettre au président du Conseil d'administration des SIG, le 25 novembre 2010, qui lui a dit qu'une décision serait prise au printemps 2011. Il a ensuite repoussé aux calendes grecques la décision. Vandœuvres souhaitait être la première commune à être munie de la fibre optique après Meinier qui a une préséance, car elle construit son centre intergénérationnel.

M. GARDIOL trouve le rapport excellent, mais il ne peut pas approuver un rapport qui dit : « Etes-vous d'accord pour l'installation du WiFi dans le parc de la Mairie ». Un libellé du type « Etes-vous d'accord d'étudier la possibilité de... » serait acceptable. La manière de travailler l'étonne énormément. Par ailleurs, il apprécie l'idée de M. Erbeia pour que chaque groupe puisse exprimer ses opinions.

M. DESPLAND signale, concernant la fibre optique, que la commission de la concurrence a bloqué tous les contrats Swisscom et SIG, il y a quelques jours.

M. FOËX remarque que le procès-verbal a peut-être été fait un peu rapidement, la remarque du procès-verbal est une jonction de plusieurs remarques. Il conviendrait de comprendre que compter sur Swisscom ou les SIG relève du rêve.

La Présidente rebondit sur la remarque de M. Foëx, il y a eu énormément de commissions et de procès-verbaux à faire en très peu de temps.

M. STALDER demande ce qu'apporte la fibre optique.

M. DESPLAND répond qu'on peut tout y mettre (télévision, internet, etc.) à des vitesses phénoménales.

La Présidente note à l'intention de M. Gardiol qu'il était bien question de faire une étude sur le Wifi. Une étude avait d'ailleurs déjà été faite pour le parc. En ce qui concerne *La Coquille*, elle invite les conseillers à transmettre leurs avis ou points d'humeur. Rien n'est censuré.

# La parole n'étant plus demandée, il est pris acte du rapport.

# 4. Projets de délibérations

➤ Délégation de pouvoir à l'Exécutif pour la passation d'actes authentiques

La Présidente donne lecture de l'article 30, lettre k de la LAC qui explique pourquoi il est nécessaire d'accepter la délégation du pouvoir à l'exécutif :

Le conseil municipal délibère sur les objets suivants :

- k) les achats ou ventes d'immeubles, les échanges ou partages de biens communaux, l'exercice d'un droit de préemption, la constitution de servitudes ou d'autres droits réels; toutefois, le conseil municipal peut, par délégation révocable en tout temps, charger le conseil administratif ou le maire de passer tous les actes authentiques concernant :
  - 1° les cessions au domaine public des terrains et hors-ligne provenant des propriétés voisines,
  - 2 ° les échanges et aliénations de parcelles nécessités par des corrections d'alignement,
  - 3 ° les constitutions de servitudes et autres droits réels au profit de la commune ainsi que les radiations de charges grevant les immeubles de celle-ci,
  - 4° les changements d'assiettes de voies publiques communales, à condition que les opérations visées sous chiffres 1°, 2°, 3° et 4° résultent de plans adoptés par les autorités compétentes et n'impliquent comme prestations, à la charge de la commune, que des dépenses prélevées sur les crédits budgétaires ou d'engagement;

La parole n'étant pas demandée, la Présidente donne lecture de la délibération :

# Délégation de pouvoir à l'Exécutif pour la passation d'actes authentiques

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre k) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

## LE CONSEIL MUNICIPAL

## DECIDE à l'unanimité, soit

# par 16 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

d'autoriser le Maire de la Commune de Vandœuvres et l'un de ses adjoint(e)s à passer les actes authentiques, en application de l'article 30 susvisé de la loi sur l'administration des communes, concernant :

\_\_\_\_\_

1. les cessions au domaine public des terrains et hors-lignes provenant des propriétés voisines;

- 2. les échanges et aliénations de parcelles nécessités par des corrections d'alignement;
- 3. les constitutions de servitudes et autres droits réels au profit de la commune ainsi que les radiations de charges grevant les immeubles de celle-ci;
- 4. les changements d'assiettes de voies publiques communales;

à condition que les opérations visées sous chiffres 1, 2, 3 et 4 résultent de plans adoptés par les Autorités compétentes et n'impliquent comme prestations, à la charge de la Commune, que des dépenses prélevées sur les crédits budgétaires ou d'engagement préalablement approuvées par le Conseil municipal.

# 5. Propositions du Maire et des Adjoints

Aucune

# 6. Propositions individuelles et questions

## 6.1 Proposition de résolution

Concours Vandœuvres Esplanade – demande de changement d'un membre du jury

La Présidente donne lecture de la proposition :

Proposition présentée par les Conseillères et Conseillers municipaux de Vand'œuvres pour Vous est des Vert'libéraux

Date du dépôt : 19 septembre 2001

Le Conseil municipal de la commune de la commune de Vandœuvres considérant :

- le résultat des élections du 13 mars 2011 ;
- le fait que suite à ces élections deux nouveaux groupements sont entrés dans le Conseil municipal ;
- qu'il n'y a pas encore eu de réunion du jury sur le jugement des projets ;
- que les membres désignés faisant partie du jury a été faite dans l'ancienne législature ;
- que le problème avait été soulevé à plusieurs reprises dans les réunions de commissions, entre autre la commission d'aménagement du territoire du 3 novembre 2010, page 3 ;
- et qu'il en va de la réussite de ce projet
- et qu'il en va du respect de notre démocratie

invite l'Exécutif

à faire le nécessaire immédiatement afin de remplacer Monsieur Alexandre Muller qui n'est plus représentatif de la commune, du fait de sa non réélection, et de désigner en remplacement de celui-ci un membre d'un des deux nouveaux groupements représentés au Conseil municipal, soit Vand'œuvres pour Vous ou les Vert'libéraux.

M. GARDIOL explique que le règlement du concours ne dit pas que l'on ne peut pas remplacer un membre du jury. Monsieur Imhoos et lui-même estiment donc que, pour la bonne marche du dossier, il serait bien que des personnes qui représentent 48,3 % de la population aient au moins un siège dans ce concours.

M. DESPLAND peut comprendre cette position sur le plan moral. Cependant, il existe des obligations au niveau du concours, notamment le fait que les architectes ne doivent pas avoir de lien familial, d'affaires, ou d'autre nature avec un des membres du jury. Changer un membre du jury change complètement la donne. Un architecte qui ne connait pas Alexandre Muller peut au contraire connaitre son remplaçant. Cet architecte pourrait alors déposer plainte contre la commune.

Mme VERMEIL explique que la question posée par M. Gardiol a sa réponse dans le règlement SIA des concours : on ne peut pas changer un jury. Elle trouve tout à fait logique qu'il y ait un représentant des partis d'opposition et rappelle aussi que des suppléants sont prévus au cas où des jurés ne pourraient pas être là. En outre, MM. Pictet et Serafin ont également affirmé que l'on ne pouvait pas changer le jury. Il est vrai que le rendu du concours était initialement prévu en juin, donc dans l'ancienne législature. Pour des questions d'agenda cela n'a pas été possible, il sera fait en septembre. Changer le jury aurait pour conséquence que le concours soit annulé, ce qui n'est pas envisageable à deux jours du rendu et serait irrespectueux vis-à-vis des 60 concurrents.

M. ERBEIA signale que si M. Muller était un représentant de la commune avant le changement de législature, il ne l'est plus aujourd'hui. Il demande ce qui l'empêcherait de présenter sa démission du jury et d'être remplacé par son suppléant.

Mme ERMACORA précise que le seul suppléant prévu est M. Lorin Voutat qui fait aussi partie de l'Entente. Elle demande si les normes SIA ont force de loi. Elle propose de demander un avis de droit à ce sujet.

Mme VERMEIL répond que les normes SIA représentent une garantie par rapport aux architectes qui participent. Si on lance un concours qui n'est pas aux normes SIA, la qualité des architectes qui se présentent n'est pas la même. Elle estime qu'il y a une différence entre une norme d'un concours et une norme légale. La norme SIA garantit la participation d'architectes de qualité. Les architectes qui ont aujourd'hui rendu leur travail vont faire recours si l'on ne respecte pas cette norme.

Mme ERMACORA estime qu'il n'est pas certain que les normes SIA garantissent une certaine qualité. Chaque architecte doit respecter les normes SIA et les règles de l'art dans son travail.

Mme VERMEIL souhaite préciser ses propos : Les architectes sont protégés par les normes SIA dans leur travail et s'engagent dans des concours lorsqu'ils savent que les normes SIA seront suivies, car cela signifie que leur travail sera respecté.

Mme le Maire constate que la discussion a déjà commencé et précise, pour le procès-verbal, que le Conseil municipal a accepté d'entrer en discussion immédiate sur cette proposition de résolution.

La Présidente met aux voix la proposition de résolution :

• Le Conseil municipal décide à la majorité (11 voix pour) d'entrer en matière sur la proposition de résolution de MM. Gardiol et Imhoos.

M. FOËX rappelle qu'une résolution s'adresse à l'Exécutif. Il demande si la norme SIA a force de loi. Si ce n'est pas le cas, cela implique certaines choses.

Mme le Maire explique que M. Serafin, l'architecte mandaté sur recommandation de M. Charles Pictet, avait présenté toutes les exigences des AIMP et les différentes possibilités de concours. Il avait affirmé que la norme SIA 142 qui devait s'appliquer était juridiquement contraignante. Une fois le jury déterminé, on ne peut pas revenir en arrière et dire qu'un des membres du jury est remplacé par un autre.

C'est la qualité du jury et la confiance qu'il inspire qui a permis de recevoir autant de dossiers. Dans un canton qui souffre du manque de logement, Mme le Maire estime qu'il n'était pas envisageable de perdre encore une année pour constituer un jury avec le nouveau Conseil municipal, alors que la procédure a commencé en 2007. Par ailleurs, M. Alexandre Muller a reçu le mandat de rester membre du jury. Comme M. Serafin l'a expliqué, c'est une chose extrêmement courante. Quand deux spécialistes - un président de jury et un architecte spécialisé dans l'organisation des concours - disent qu'on ne peut pas faire autrement, au risque de faire l'objet d'un recours, il convient de les écouter. Le jury n'a été constitué que d'élus, mais il aurait été possible d'avoir une autre composition, qui ne comprenne pas que des élus. Donc le fait que M. Muller ne soit plus élu, mais garde ce mandat ne devrait pas poser problème. Mme le Maire rappelle que le 20 juin M. Imhoos avait dit – ce qu'elle avait beaucoup apprécié d'ailleurs – qu'il n'y avait pas d'intention délibérée de verrouiller le concours et qu'il s'agissait d'un problème d'agenda.

Mme le Maire prend acte de cette résolution et va faire le nécessaire pour parler aux architectes dès que possible, mais si la réponse est que le fait de changer un membre du jury fait capoter le concours, elle ne le fera pas pour des raisons déontologiques. Un architecte qui a déjà participé à un concours lui a dit que cela représente trois mois à deux personnes, soit Fr. 30'000.-. Elle n'est donc pas prête à bafouer le travail de 60 bureaux. Finalement, elle relève qu'inviter l'Exécutif à faire quelque chose est une motion et non une résolution.

M. IMHOOS précise sa pensée en disant que le problème est posé sur la table et que c'est maintenant à l'Exécutif de vérifier et confirmer ou non ce qui se dit ici.

M. ERBEIA demande ce qui, déontologiquement, empêcherait d'aller parler à M. Muller de la part des membres du jury pour lui faire prendre conscience qu'il devrait laisser sa place à son suppléant, car il n'est plus représentatif du Conseil municipal. Deuxièmement, il s'enquiert de savoir si M. ou Mme Borel n'avaient pas demandé de faire partie du jury. Troisièmement, concernant les frais d'étude des architectes, ceux qui s'engagent dans des concours sont conscients des frais que cela implique. C'est justement le problème des concours, car sur 60 bureaux 59 ne seront de toute façon pas retenus.

Mme ERMACORA souhaiterait qu'un avocat soit consulté pour un avis de droit afin de clore tout débat.

Mme VERMEIL estime qu'il n'est pas nécessaire d'être avocat pour répondre. La commune organise un concours selon les normes SIA, qui est annoncé dans la FAO. On ne peut pas changer cela une fois que les personnes ont participé et que le concours touche à sa fin.

M. IMHOOS rétorque que la question n'est pas de faire fi des normes SIA mais de savoir si, dans le cadre des normes SIA, on peut modifier un membre du jury.

Mme le Maire estime que demander à M. Muller de céder sa place à son suppléant doit être le dernier recours. Il faut d'abord regarder si les exigences du droit sont justifiées. Elle rappelle que M. Serafin, qui a été choisi par M. Pictet car il organise énormément de concours, a dit que cela n'était pas possible. Elle veut bien revérifier cela auprès de lui. Par contre, elle ne peut pas s'engager à aller consulter un avocat pour demander un avis de droit en 24 heures. Mme le Maire est d'avis que la pression exercée par cette résolution est uniquement de nature politique et n'est absolument pas constructive. Pour sauver la mise et étant donné cette pression, elle discutera avec des personnes compétentes de la possibilité de demander à M. Muller de céder sa place à un suppléant. Cependant, le jour du concours, tout le monde doit être là y compris les suppléants. Concernant M. et Mme Borel, Mme le Maire rappelle que la commune s'est toujours engagée à les tenir au courant. Au moment de constituer le jury, elle croyait qu'il devait n'être composé que de conseillers municipaux. C'est récemment, lorsque la présence de M. Muller dans le jury a été rediscutée, qu'elle a appris que cela n'était pas une obligation. Si le concours tombe à l'eau, ce sont 60 dossiers qui sont sciemment mis à la poubelle sans même les avoir examinés.

M. GARDIOL se réfère à l'article 24 du règlement concernant la résolution. Dans sa compréhension, il y a une action que l'exécutif doit faire si cette résolution est votée. Par ailleurs, il souhaiterait qu'on lui montre l'article de la norme SIA qui dit qu'il n'est pas possible de changer un membre du jury.

Mme VERMEIL répond que c'est à cause de la question du conflit d'intérêt qui a été expliquée en début de séance.

La Présidente estime qu'il est effectivement important de savoir s'il y a un article qui a force de loi.

Selon M. VOUTAT, il ne faut pas regarder uniquement le droit, mais également les coûts que cela engendre de tout changer.

M. LIENGME explique qu'en tant qu'artiste il participe également à des concours, ce qui représente un investissement assez lourd. Lorsque le concours est déclaré ouvert, la composition du jury est rendue publique. Cela fait partie des données de base d'un concours. On ne peut pas changer les choses, et ce, pour des raisons de bon sens plus que des raisons de loi. Si 60 bureaux d'architectes se sont investis dans ce concours, c'est parce que c'est un concours de qualité.

M. SCHMITZ ajoute qu'en termes de réputation cela ne serait pas positif pour la commune de changer les choses deux jours avant.

Mme le Maire rappelle que l'article 24 du règlement du Conseil municipal dit qu'une résolution est une déclaration du Conseil municipal. Or, cette résolution n'est pas de nature déclaratoire. La motion quant à elle charge l'Exécutif d'une tâche et lui donne un délai de

Mme VERMEIL met en garde contre le fait que les cinq jurés architectes ne viendront pas si les normes ne sont pas respectées. Ils avaient clairement dit qu'ils ne participeraient pas sans ces normes.

M. GARDIOL demande une suspension de séance.

quatre mois. Il faudrait donc procéder à une modification.

La Présidente annonce une suspension de séance afin que les groupes puissent se consulter.

Séance suspendue pendant une dizaine de minutes.

La Présidente rouvre la séance.

M. GARDIOL annonce, après concertation des deux groupes signataires de la résolution, et compte tenu de l'émotion qui règne dans la salle, qu'ils retirent la résolution. Il demande néanmoins que soit trouvé l'article de la norme SIA qui interdirait un changement de juré.

Mme le Maire prend note de ce geste, mais aimerait comprendre ce que cela signifie par rapport à l'organisation du jury.

M. IMHOOS explique qu'ils aimeraient simplement avoir une information un peu plus précise sur l'impossibilité de changer de jury. Une fois cette information donnée, ils n'ont pas l'intention de revenir sur leur décision de retirer la résolution.

Mme le Maire remercie M. Gardiol et M. Imhoos car il s'agissait d'une question d'une gravité extrême en termes d'organisation du concours.

Mme VERMEIL pense qu'il ne sera pas possible de trouver un texte qui interdise noir sur blanc le changement de jury. C'est avant en tout en raison de la question des conflits d'intérêts qu'il est impossible de changer un membre du jury. En effet, des bureaux qui n'ont pas pu participer, car ils avaient des liens avec tel ou tel membre du jury feraient recours, tout comme ceux qui auraient des liens avec le nouveau membre du jury.

Mme ERMACORA rétorque que les normes SIA représentent une montagne de classeurs. Il doit donc bien être possible de trouver quelque chose à ce sujet.

16

M. DESPLAND cite la norme SIA 142 : « S'il existe une situation de dépendance entre un membre du jury ou un expert nommé dans le programme du concours et un participant, le devoir de récusation, selon l'ordonnance fédérale sur les marchés publics du 11 décembre 1995 et le règlement de la loi fédérale d'organisation judiciaire, incombe au membre du jury. Selon le règlement SIA 142, art. 12.2, c'est au candidat qu'il incombe de renoncer à prendre part au concours. » Cela signifie que si l'on change la donne en mettant un membre du jury avec lequel un architecte aurait des liens, ce dernier ne pourrait plus participer au concours est serait en droit de faire un procès.

# **6.2 Rapports de commission**

Mme ERMACORA revient sur la question des rapports. Elle relève que M. Brichet avait demandé si les rapporteurs avaient des rapports écrits et non oraux. Or elle pensait que les rapports devaient être toujours écrits et conservés.

Selon la Présidente, les rapports étaient au plus tard présentés lors de la séance du Conseil municipal. Le rapporteur les lisait en séance et les laissait au procès-verbaliste.

#### 6.3 Terrain à vendre sur la commune

M. VOUTAT rapporte qu'il a appris qu'il y aurait éventuellement un terrain à vendre sur la commune. Il demande si l'exécutif a des informations à ce propos. Il s'agirait de 850 mètres carrés, derrière le foyer de la paroisse. Le prix actuel est de Fr. 3'400.- le mètre carré.

Mme le Maire explique que son fils lui a fait part de son étonnement de voir sur le site d'une agence immobilière une photo de la Mairie parmi les terrains à vendre. Elle a immédiatement contacté l'agence en question et la personne s'est excusée et a expliqué qu'elle n'avait pas d'autre image à mettre, car sur la parcelle à vendre il n'y a que des ronces. La personne a donc changé la photo et en a profité pour lui demander si la commune serait intéressée à acquérir ce terrain. Il s'agit du terrain que M. Almaleh avait acheté pour agrandir sa propre parcelle. Ce dernier avait demandé à l'époque que le chemin Cuchet-Albaret soit dévié pour passer derrière le foyer protestant. Évidemment, cela a été refusé, raison pour laquelle il cherche à vendre ce terrain. Elle a répondu à l'agence immobilière qu'elle ne pouvait pas donner de réponse pour l'instant.

La Présidente annonce les prochains évènements :

- Visite de la Fondation Hardt pour les conseillers municipaux le 26 septembre
- Spectacle au Théâtre du Crève-Cœur le 28 septembre
- Théâtrochamp pour les jeunes le 6 octobre
- Sortie des aînés le 5 octobre
- Conférence Stop Suicide le 19 octobre
- Célébration des 100 ans de Jean de Toledo le 6 octobre

# 7. Date de la prochaine séance

31 octobre 2011

#### 8. Naturalisations

La Présidente annonce qu'il n'y a pas de dossiers de naturalisation, car il a été décidé d'aller rendre visite aux deux personnes qui souhaitent être naturalisées, ce qui sera fait dans un délai de 15 jours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45.

La secrétaire du conseil municipal

La présidente du conseil municipal

Floriane ERMACORA

Véronique CHRISTE